La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

51me année. MONTREAL, MERCREDI MATIN, 30 AVRIL 1879. No. 195

Punaises

COCKERELLES & BARBEAUX

sont seulement complètement détruites par la POUDRE DESERTEUR 25c la boîte, chez tous les

DROGUISTES, EPICIERS, MARCHANDS DE COULEURS.

Seuls Agents,

J. HELBRONNER & Co.,
169, Rue St. Jacques, Montréal.

"DESERTEUR" est la seule poudre insecticide ne contenant pas de poison.

16 Avril. 183—r

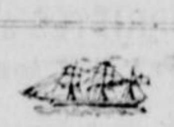

Ligne Allan.

SOUS CONTRAT avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1878-9 ARRANGEMENTS D'HIVER 1878-9

Les Lignes de cette Compagnie se composent des Vapeurs suivants, de première classe à plein pouvoir, construits sur La Clyde, en fer et à double engin.

VAISSEAUX.	TONN	COMMANDANTS
Sardinian	4100	Lt. J. E. Dutton, R.N.R
Circassian	4300	Capt. James Wylie.
Polynesian	4100	" Brown.
Sarmatian	3600	" A. D. Aird.
Hibernian	3434	Lt. F. Archer, R. N. R.
Caspian	3200	Capt. Trocks.
Scandinavian	3000	" Richardson.
Prussian	3000	" R. S. Watts.
Austrian	2700	" H. Wylie.
Nestorian	2700	" Barclay.
Moravian	2650	" Graham.
Peruvian	3600	Lt W. H. Smith, R.N.R
Manitoban	2700	Capt. McDougall.
Nova Scotian	3200	" Jos. Ritchie.
Canadian	2600	" Niel McLean.
Corinthian	2400	" Menzies.
Acadian	1500	" Cabel.
Waldensian	2800	" J. G. Stephen.
Phœnician	2800	" James Scott.
Newfoundland	1350	" Mylins.
Lucerne	2800	" Kerr

Les STEAMERS de la Ligne de Liverpool faisant voile de Liverpool chaque JEUDI, et de Halifax chaque SAMEDI, (arrêtant à Lough Foyle) pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse, doivent partir :

DE HALIFAX :

Circassian	Samedi, 29 Mars
Sardinian	" 5 Avril
Caspian	" 12 "
Polynesian	" 19 "
Peruvian	" 26 "
Moravian	" 3 Mai.

DE QUÉBEC :

Circassian .... Samedi, 10 Mai.

Prix du passage de Montréal :

Cabine .... $67, $77 et $87
(Selon l'accommodation.)

Intermédiaire $45.00
Entrepont, d'Halifax $31.00

Le steamer Newfoundland partira de Halifax pour St. Jean, T. N., les 1er et 15 Avril. De retour, il partira de St. Jean pour Halifax le 24 Mars et le 21 Avril.

Prix du passage entre Halifax et St. Jean :
Cabine $20.00
Entrepont $6.00

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Les Cabines ne seront pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Billets directs pour Liverpool, les différents Ports du Continent et toutes les parties du Canada et les Etats de l'Ouest.

Pour Fret et autres renseignements, s'adresser : A Portland à H. & A. Allan, ou à J. L. Farmer ; Québec, à Allans, Rae & Cie. ; Havre, à John M. Currie, 21 Quai d'Orléans ; Paris, à Gustave Bossange, Rue du 4 Septembre ; Anvers, à Aug. Schmith & Cie., ou Richard Berns ; Rotterdam, à Buys & Cie. ; Hambourg, à C. Hugo ; Bordeaux, à James Moss & Cie. ; Brême, à Heirn Ruppel & Sons ; Belfast, à Charley & Malcolm ; Londres, à Montgomerie & Greenhorne, 17 Gracechurch street ; Glasgow, à James & Alex. Allan, 70 Great Clyde street ; Liverpool, à Allan Bros., James street ; Chicago, à Allan & Cie., 72 La Salle street ; ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des Rues Youville et Commune, Montréal.

Seule Ligne Directe pour la France.

Compagnie Generale Transatlantique

ENTRE

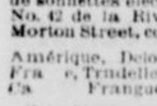

New-York

ET LE

HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :—

Amérique, Delord	16 Avril, 1.30 P.M.
France, Trudelle	30 Avril, midi.
Canada, Franguel	7 Mai, 6.00 A.M.

Prix du passage pour le Hâvre :—
Première cabine (vin compris) or $100
Deuxième — — ...... $ 65
Troisième — — ...... $ 35

Billets aller et retour à prix réduits valable pendant une année.

Chèques sur le Crédit Lyonnais pour toutes sommes.

Les paquebots *Pereire*, *Ville de Paris*, *St. Laurent*, ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent évitent en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en s'épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.

LOUIS DE BEBIAN, Agent,
55, Broadway.
ou à D. MASSON & Cie,
Agents pour Montréal

Chemin de Fer Intercolonial.

1878-79

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Les TRAINS EXPRESS A PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés) comme suit :

Partant de la Pointe Lévis	8.00 A. M
" Rivière-du-Loup	2.00 P. M
Arrivant à Trois Pistoles (Dîner)	5.20 "
" Rimouski	4.49 "
" Campbellton (Souper)	14.00 "
" Dalhousie	10.26 "
" Bathurst	12.38 A. M
" Newcastle	2.10 "
" Moncton	5.00 "
" St. Jean	9.15 "
" Halifax	1.30 P. M

Chars Pullman sur les Trains Express.

Ces trains viennent en connexion à Lévis avec les trains du Grand Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M.

Les chars Pullman partant de la Pointe Lévis les Mardi et Samedi, vont directement à Halifax, et les Lundi, Mercredi et Vendredi à St. Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passage, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent
177, rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Surintendant-Général des Chemins de Fer du Gouvernement.

Montréal, 18 Nov. 1878—61

Chemin de Fer Q. M. O. & O. DIVISION EST.

Commençant LUNDI, le 14 AVRIL, les Trains pour cette division partiront comme suit :

	Express.	Mixte.
Quitte Hochelaga	3.00 p.m.	8.32 a.m
Arrive à Trois-Rivières	7.30 p.m.	5.00 p.m
Quitte Trois-Rivières	7.35 p.m.	5.00 a.m
Arrive à Québec	11.40 p.m.	10.00 a.m
DE RETOUR :		
Quitte Québec	12.00 midi	6.15 p.m
Arrive à Trois-Rivières	2.55 p.m.	11.20 p.m
Quitte Trois-Rivières	3.00 p.m.	4.30 a.m
Arrive à Hochelaga	7.40 p.m.	10.40 a.m

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard.

Billets en vente aux bureaux de Starnes, Leve & Alden, agents, 202, rue St. Jacques, et 158, Rue Notre-Dame, et aux Stations d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent-Gén. des Pas.
Montréal, 16 Avril 1879 185

Canadian Steam Users' Insurance Association.

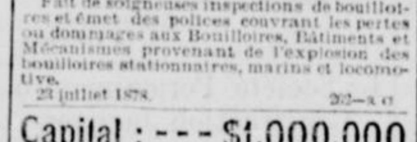

CAPITAL AUTORISÉ - - - $500,000.

Cie. de Garantie pour Inspections de Bouilloires.

Fait de soigneuses inspections de bouilloires et émet des polices couvrant les pertes ou dommages aux Bouilloires, Bâtiments et Mécanismes provenant de l'explosion des bouilloires stationnaires, marins et locomotive.

23 juillet 1878. 202—a c

Capital : - - - $1,000,000

Bureau Principal pour la Province de Québec :

119, rue St. François-Xavier, Montreal

JOHN F. NOTT,
C. D. HANSON,
Agents-Généraux conjoints.

15 mars.—158 tm k

The Citizens Insurance Company OF CANADA

CAPITAL $2,000,000

ETABLIE EN 1864.

DIRECTEURS—Sir Hugh Allan, Président ; Andrew Allan, N. B. Corse, John L. Cassidy, Robert Anderson, J. B. Rolland.

GERALD E. HART, Gérant-Général.
DOMINIQUE DEROME, Gérant des Départements de la Vie, des Garanties et des Accidents.
ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.
LOUIS BOURGEAU, Agent de la Cité.
ARTHUR DESFOSSES, Agent sur la Vie.
F. W. CAMPBELL, M. D. } Médecins Examinateurs.
E. H. TRUDEL, M. D. }

Assurances contre le Feu, sur la Vie, les Garanties et les Accidents effectuées à des taux modérés en s'adressant au Bureau Principal à Montréal, 179, RUE St. JACQUES.

QUEBEC, Owen Murphy, Agent.
SOREL, James Morgan, do
TROIS-RIVIERES, J. G. A. Frigon, Agent.
" " E. A. Rocheleau do
JOLIETTE, Dr. M. S. Boulet, Agent.
ST. HYACINTHE, F. Bartels, do
SHERBROOKE, W. C. Lyford, do
29 Novembre. 70—r

Compagnie d'Assurance

"NORTH BRITISH & MERCANTILE"

Sur la Vie et contre le Feu, Etablie en 1809

Capital souscrit $10,000,000 ; Capital payé, $1,250 000. Fonds total accumulé, $16,450,185. Revenu annuel, $4,846,605.

Bureau général pour le Canada : 72, rue St. François-Xavier.

Directeurs-gérants : MM. MacDougall & Davidson ; William Ewing, inspecteur. P. R. Fauteux et G. Ross Robertson, sous-agents.

28 sept.—a k 18

J. McKenna & Cie.

52, PLACE JACQUES-CARTIER,

Ont ouvert leur établissement de

PLOMBIERS, D'APPAREILS A GAZ, POUR LA VAPEUR ET L'EAU CHAUDE.

Ces Messieurs ont travaillé pendant quinze ans dans les plus grands établissements de ce genre en Amérique.

Tous les ouvrages qu'ils font sont garantis et donneront satisfaction.

28 mai. 218—r

T. KERMODE

manufacturier de Grilles pour Cimetière pour fenêtres, Cages pour oiseaux, corbeilles pour fleurs, paniers, appuis pour chapeaux, bonnets, pardessus, etc.

Bureau et Magasin : 28 et 30, rue Bleury

1 mars.—a k 145

ROBERT DONALDSON

Forgeron, Mécanicien et Fabricant de Teintures

Tous ouvrages de Ferronnerie, Teintures pour chaussures, Machine à tailler les gants et les mitaines, etc., exécutés sur commande sous le plus court délai et à des prix très modérés.

No. 207, ruelle Fortification

mai— kc 202

WARREN & CLEMENT

COLLECTEURS.

Agents pour Terres et Maisons, Emprunts négociés, Assurances contre le Feu effectuées dans des Bureaux de première classe.

BUREAU : 126, RUE ST. JACQUES.

Montréal, 1er Avril 1879. 171—r

FINANCES.

MONTRÉAL, 29 Avril 1879.

Le marché a été très fort ce matin pour tous les Stocks à l'exception de la Banque Consolidée qui était plus faible avec des ventes à 45 mais est fermée plus forte à 41.

La Banque de Montréal s'est vendue à 142 dans l'avant-midi mais à la fermeture dans l'après-midi le stock était offert à 141½, les acheteurs n'offrant que 141. L'ex-dividende est fermé plus faible à 136 et 135½.

La Banque Ontario était très forte à la Bourse du matin à 68 mais dans l'après-midi le stock était offert à 67 et le meilleur *bid* était à 66½.

La Banque du Peuple est très forte avec des acheteurs à 53½ mais les vendeurs demandent 55.

La Banque Jacques-Cartier est tranquille, à 35 et 34½.

La Banque des Marchands était plus forte ce matin à 83 mais cette après-midi le stock s'est vendu à 82½ ; elle est fermée à 82½ pour vendeurs et 82¼ pour acheteurs.

La Banque de Commerce est tranquille à 104½ et 104¼.

Le Montreal Telegraph est ouvert plus haut à 105½ et est monté à 106, mais à la fermeture de la Bourse du matin 100 parts ont été vendus à 105½ ; dans l'après-midi le stock s'est vendu à 105½ et 105¾ et est fermé au dernier prix offert et 106 demandé. Cette hausse est due à deux ou trois spéculateurs.

Le Richelieu & Ontario est plus faible à 45 et 44½.

VENTES.

Avant-midi :

Bank of Montreal—5 à 142.
Ontario Bank—50 à 68.
Consolidated Bank—8 à 45, 25 à 45½.
Banque Jacques-Cartier—193 à 35.
Banque Jacques-Cartier, ex-divd.—25 à 34 ex-divd.
Merchants Bank—50 à 83.
Montreal Telegraph—25 à 105½, 25 à 105½, 25 à 106, 100 à 105½.

Après-Midi :

Consolidated Bank—10 à 45½, 9 à 45½, 25 à 46.
Banque Jacques-Cartier—25 à 35.
Merchants Bank—25 à 82½.
Montreal Telegraph—25 à 105½, 125 à 105¾.

—o—

BOURSE DE MONTREAL.

STOCKS.	Pair des actions.	Dividendes derniers six mois.	Vendeurs par $100.	Acheteurs par $100.
Bank of Montreal	$200	5 p.c.	141½	141
Ontario Bank	40	3 p.c.	67	66½
Bank of British North America	£50 stg	3p.c.		
Consolidated Bank	$100	3 p.c.	46	45½
Banque du Peuple	50	2 p.c.	55	53½
Molsons Bank	50	3 p.c.	79	77
Bank of Toronto	100	3½p.c.	111	110
Banque Jacques-Cartier	25	2 p.c.	36	34½
Merchants' Bank	100	3½p.c.	82½	82¼
Eastern Townships Bank	50	3½p.c.		
Quebec Bank	100	3 p.c.		
Banque Nationale	50	3½p.c.		
Union Bank	100	2 p.c.		
Mechanics' Bank	50			
Can. Bank of Commerce	50	4 p.c.	104½	104¼
Banque Ville-Marie	100	3 p.c.		
Dominion Bank	50	4 p.c.		
Bank of Hamilton	100	4 p.c.		
Maritime Bank	100			
Exchange Bank	100	3 p.c.		
Federal Bank	100	4 p.c.	102	98
Imperial Bank	100	3 p.c.		
Standard Bank	100	3 p.c.		
Intercolonial Coal Co.	100			
Huron Copper Bay				
Montreal Mining Co.				
G. T. R. 7 p.c. stg. Bonds				
C. & St. L. 6 p.c. stg. Bonds				
Montreal Telegraph Co.	40	4 p.c.	106	105½
Dominion Telegraph Co	50	2½p.c.		
Richelieu & Ont. Nav. Co.	100	4 p.c.	45	44½
City Passenger R'y Co.	50	5 p.c. p. an	83	80
City Gas Co	40	5 p.c.	109½	108
Merchants' Exchange	40			
Cie de Prêt et Crédit Fonc.	50	3p.c.		
Can. Eng. & Mach. Co.				70
Quebec Fire Assurance Co				
Montreal Inv't Ass. Stock				
Can. Cotton M. Co.				
Cornwall Manufact. Co				
Montreal Warehousing Co				
Graphic Printing Co.				
North American Car Co.				
Mont. Building Associat.	50	2 p.c.		
Mont. Loan & Morgage Co.	50	4 p.c.		
Cold Brook R'g Mills Co.				
Sealing and Fishing Co.				
Quebec & G. P. S. S. Co.				
Western Assurance Co.				
Royal Can. Insurance Co.	100	5 p.c. p. an		
Dominion Stock 5 o/o	100			
Dominion Bonds				
Gov. Deb. 6 p.c. stg				
" " 6 p.c. cy.				
" " 5 p.c. stg.				
" " 5 p.c. cy.				
Harbor 6 p.c. Bonds	100			
Montreal 7 p.c. Stock	100			
" 6½ p.c. Bonds	100			
Montreal Corp. 6 p.c. Bonds	100			
M. W. W. 6 p.c. Bonds				

L. J. FORGET & CIE.,
Courtiers,
Membres de la Bourse,
348, Rue Notre-Dame,
Edifice de la Banque d'Echange.

TEMPÉRATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, Opticiens, No. 242, Notre-Dame. 29 Avril 1879.

8 A.M.	1 P.M.	6 P.M.
50	56	56
Maximum.	Minimum.	Moyenne
61o	43o	52o

D'après la marque du baromètre.

A.M.	1 P.M.	6 P.M.
30 03	30.19	30 08

RAPPORT DE LA HALLE-AUX-BLES

29 Avril

Supérieure extra	$4 60	@	$4 65
Extra superfine	4 40	—	4 45
De Goût	4 30	—	4 35
Extra du Printemps	4 20	—	4 25
Superfine	3 90	—	3 95
Forte de Boulangers	4 35	—	4 60
Fine	3 35	—	3 50
Moyenne	3 00	—	3 15
Recoupes	2 60	—	2 80
Farine en sac d'Ontario	2 10	—	2 15
Farine en sacs de la cité (livrés)	0 00	—	2 30

BLE DU CANADA — Rouge d'hiver, en on $0.00 ; du printemps de 98c à $0.99.

FARINE D'AVOINE—$0.00 à $4.25.

FARINE DE BLE-D'INDE — "Kiln-dried yellow," $2.75 à $2.85 le quart.

BLÉ-D'INDE — Par 56 lbs. de 00c à 00c.

AVOINE—Par 32 lbs., 00c à 32c.

ORGE—00c à 00c.

POIS—Dernières 80 à 00c.

BEURRE—Nouveau, 15 à 18c.

FROMAGE—5c à 8½c.

SAINDOUX—9c à 10c par seaux.

LARD—Mess, $13.75 à $14.00, selon la qualité. Mince, $00.00 à $00.00.

ALCALIS, par 100 lbs—Pots, $3 62½ à $3.65 selon la qualité. Periasse, $5 60 à $5 65.

PORCS ABATTUS—$0.00 à $0 00 @ 100 lbs

GRAINES—De trèfle, 6½c à 7c ; de mil, de $1.60 à $1.70.

JAMBON—10c.

VIANDE FUMÉE—9c.

NEW-YORK, 29 Avril—12.10 p.m—Reçu : Farine, 00,000 qrts ; blé, 171,000 mts ; blé-d'Inde 210,000 mts ; avoine, 28,000 mts ; seigle, 5,000 mts ; orge, 5,000 mts. Or, à 100.

12.10 a.m.—Farine, tranquille ; blé, tranquille, ferme ; Chicago, 0.98 à 1.01 ; Milwaukee, $1.01 Rouge d'Hiver, $1.13½ à $1.13¾ ; No. 2 $0.0 $1.12½ ; Blé-d'Inde, 0.8 à 44c.

CHICAGO, 29 Avril—Blé—Reçu, 51,000 mts ; expédié, 000 mts.

9.30 a.m. — Ouvert 88½c à 00c pour Mai 91½c pour Juin.

11.40 a.m.—A 92½c pour Juin ; à 89½c pour Mai.

Blé-d'Inde—Reçu, 173,000 mts ; expédié 455,000 mts.

9.33 a.m.—Ouvert, de 00c à 35½c pour Juin ; 34½c pour Mai.

11.24 a.m.—Fermé ; 00c à 35½c pour Juin ; 0c à 35½c pour Juil. ; 34 à 34½c pour Mai.

Avoine—Reçu, 75,000 mts ; expédié, 67,000 mts.

11.22 a.m. — 00c à 25½c pour Juin ; 00c à 00c pour Juillet ; 00c à 24½c pour Mai.

Orge—Reçu, 1,000 minots ; expédié, 10,000 mts.

11.32 a.m. — Lard — Ouvert à $ 9.67½ pour Mai ; $9.7½ pour Juin.

11.32 a.m.—Saindoux—Nominal, de $6.00 à $6.20 pour Juin ; $6.00 à $6.12½ pour Mai.

MILWAUKEE, 29 Avril—Blé — Reçu, 34,000 m'ts ; expédié, 300,000 mts.

9.31 a.m.—Ouvert, 00c à 89½ pour Mai.

11.46 a.m. — Facile ; 90½c pour Mai ; 92½c pour Juin.

PRODUITS REÇUS—29 Avril.

	G.T.R.	Q.M.O.O.
Blé, mnts	2600	....
Farine, qrts	1517	....
Orge, mts	349	....
Avoine, minots	810	....
Alcalis, qrts	46	....
Beurre, tinettes	47	28
Cuir, rlx	114	102
Tabac, bts	11	....
Porcs abattus	....	3

INFORMATIONS GENERALES.

—Nous avons reçu de MM. Dawson un exemplaire du roman d'Emile Zola, l'*Assommoir*, traduit en anglais par M. Stirling, de Philadelphie. Nous étions curieux de voir comment le traducteur s'y prendrait pour faire passer en anglais, le langage plein de crudité et de pittoresque de Zola. Cela nous avait l'air d'une gageure. Le traducteur s'en est tiré le plus facilement du monde, en supprimant ce qui était étrange, singulier dans l'*Assommoir*, enfin tout ce qui lui a valu un succès de scandale. Le traducteur fait de ce roman écrit en langue verte, un petit roman que Zola ne reconnaîtra pas, au point de vue de la forme. Nous devons ajouter que l'*Assommoir* américain s'est aussi dépouillé dans sa transformation de toutes ces grossièretés, de toutes ces crudités qui en rendent la lecture repoussante.

—L'*Opinion publique* prétend savoir que M. Paul de Cazes, agent du gouvernement du Canada, à Paris, doit être nommé au département de l'Instruction publique à Québec. Bien que nous ne partagions pas les idées politiques de M. de Cazes, nous devons à l'impartialité de dire que ses études, ses connaissances étendues le mettent en état de rendre des services à ce Département.

—On lit dans le *Métis* du 14 courant :

M. Lalime vient de nous amener le premier détachement de nos compatriotes rapatriés des Etats-Unis ; ils sont près de cinq cents. Aucune des fatigues, rien des embarras et des souffrances qui ont caractérisé jusqu'à cette année le transport des immigrants dans notre province ne s'est produit durant leur long voyage. Ils sont descendus tous frais et dispos lundi matin à la station de St. Boniface. Les deux tiers étaient cependant restés à Dufferin, d'où ils ont gagné les réserves et les établissements de la montagne de Pembina.

Tous nos voyageurs font le plus grand éloge de l'attention et des soins de leur infatigable agent M. Lalime.

—Le steamer *Algeria* de la ligne Cunard portant la malle d'Angleterre, laisse New-York aujourd'hui.

Le *Moravian* a laissé Baltimore hier matin en route pour Halifax, l'*Hibernian* a fait voile d'Halifax *via* Saint Jean, N. B., hier à midi.

—Il y avait déjà près d'une semaine que nous n'avions eu un duel à enregistrer ; cela ne pouvait par durer davantage, dit le *Gaulois*.

Le 14, une rencontre à l'épée a eu lieu à la frontière belge entre deux sportsmen bien connus.

Le motif du duel a un caractère trop intime pour que nous puissions le divulguer.

L'un des combattants, le comte de G..., a été blessé légèrement à l'épaule droite.

Le même jour, un duel a eu lieu, à Vendôme, entre deux sous lieutenants du 10me régiment de chasseurs, MM. P........ et de B....... Ce dernier a reçu deux blessures à l'épaule et à l'avant-bras.

—Une lettre de Victoria, en Australie, adressée au *Free Press* d'Ottawa, parle d'une assez vive excitation produite par la présence de l'apostat Chiniquy qui y a donné des conférences sur la confession. A Victoria, les catholiques l'ont laissé déblatérer contre la religion. Mais à Sydney pendant quelques jours on a cru que la paix publique serait troublée tant il y avait d'excitation entre les catholiques et les protestants.

—Les correspondances de Lima, du 2 courant, disent qu'il y avait à cette époque environ 3,000 soldats chiliens sur le sol bolivien. Le président Daza, de la République de la Bolivie, était encore à La Paz, organisant ses forces. Il avait l'intention de mettre en ligne une armée de 10,000 hommes.

La seconde division des troupes péruviennes, commandée par le colonel Belisario Suarez et composée de deux régiments d'infanterie et un de cavalerie légère, était à Iquique, où le Pérou devait concentrer 3,000 hommes.

La flotte chilienne comprend deux frégattes cuirassées, l'*Admiral Cochrane* et le *Blanco Encalada*, armée chacun de six canons de 300 livres ; trois sloops de bois, le *Chacabuco* et le *O'Higgins*, de neuf canons chacun, et l'*Esmeralda*, de douze canons ; deux canonnières, le *Magallanes*, de quatre canons, et le *Covadonga*, de deux canons ; enfin deux transports à vapeur.

La flotte péruvienne comprend la frégate cuirassée *Independencia*, de douze canons ; le bélier à tourelle *Huascar*, de deux canons ; les monitors *Manco Capac* et *Atahualpa*, de deux canons chacun ; les corvettes de bois *Union*, de douze canons, et *Pilcomayo*, de six canons ; enfin quatre transports à vapeur et plusieurs à voiles.

—Le docteur Wiedo, de Zurich, éditeur du *Nue de Geselchof*, a été arrêté à Milan, il y a quelques jours, sous accusation d'avoir organisé un complot pour assassiner la reine d'Angleterre et le roi et la reine d'Italie.

—On lit dans la *République française* du 16 avril :

Une députation de Bulgares de la Roumélie-Orientale s'est présentée hier au quai d'Orsay pour exposer à M. Waddington les griefs de leurs compatriotes. Ils ont déclaré que l'agitation ne cesserait qu'autant que la population aurait l'assurance que les Turcs ne paraîtraient pas sur le territoire roumélioite

Le ministre des affaires étrangères leur a répondu que le gouvernement ne pouvait, sous aucun prétexte, prêter l'oreille à des doléances dirigées contre les dispositions d'un traité à l'exécution duquel la paix de l'Europe est intéressée.

—Les avis de Mexico, 18 avril, disent que le congrès discute un bill pour l'abolition des droits d'exportation sur les produits du pays, y compris l'or et l'argent.

M. Carlos Areste, membre du congrès, a été tué dans une diligence, sur la route de Cuernavaca à Mexico. Les autres voyageurs de la diligence n'ayant pas été inquiétés, il est probable que le meurtre a été commis, non par des détrousseurs de grand chemin, mais par des ennemis politiques.

—Suivant les dernières nouvelles transmises par la Havane, la tranquillité est entièrement rétablie au Vénézuela. Le président Guzman Blanco a inauguré une politique libérale. La liberté de la presse est reconnue et une grande impulsion doit être donnée aux travaux publics. M. Vallemina est adjudicataire d'un contrat pour l'établissement de communications télégraphiques dans toute la République.

—On lit dans le *Figaro* :

On nous écrit de Londres :

M. Gye fils a annoncé l'ouverture de l'Opéra italien de Covent-Garden pour le mardi 8 avril. En dehors des artistes habituels, tels que Patti, Nicolini et Capoul, il a engagé pour la saison courante plusieurs nouvelles étoiles : Mme Rosine Bloch, MM. Lassalle et Gailhard entre autres

Mme Gye (Mlle Albany), se trouvant dans une position intéressante, ne pourra pas paraître sur la scène cette année.

NOTES LOCALES

La Navigation.—Le port prend tous les jours un aspect de plus en plus animé. Une foule de goélettes et de bateaux de toutes espèces y sont mouillés. La glace du lac St. Pierre n'étant pas encore toute partie, les vapeurs de Québec ne sont pas arrivés pour prendre leur ligne régulière On les attend cependant sous peu.

Personnel.—Le major DeWinton et le capitaine Harbord, aides-de-camp du Gouverneur-Général, sont au Windsor.

Théâtre Royal.—La pièce "Struck Oil" a été répétée hier soir par la troupe Williamson, devant un public nombreux. Le succès a été brillant et les acteurs ont rendu leurs rôles avec une habilité merveilleuse. Mr J C Williamson et Melle Maggie Moore sont certainement deux des meilleurs acteurs que nous ayons encore vus à Montréal ; ils ont parcouru presque le monde entier avec un succès immense. Mentionnons M. Harry Sinclair dans Eben Kinner, qui a rempli son rôle d'une manière admirable. La pièce joint le sentiment au comique, ce qui est d'un magnifique effet. Les autres acteurs secondèrent dignement les artistes ci-haut mentionnés. Nous espérons que Montréal favorisera des troupes aussi choisies.

Aux aubergistes. — Tous les membres de l'Association des aubergistes de Montréal sont priés de ne pas oublier de se rendre à l'assemblée spéciale qui aura lieu au "Mechanics' Hall," ce soir, à 8 heures, pour affaires très importantes. Par ordre : C. E. DAWSON, secrétaire de l'Association des aubergistes.

Condoléances—A une réunion spéciale de MM les étudiants en médecine de l'Université Victoria et des nouveaux gradués de cette institution, tenue chez M. Théodule Cypiot, le 27 courant, sous la présidence du Dr M A de Laval, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par M Théodule Cypiot, secondé par le Dr Z Laroche, et résolu : Que MM les étudiants en médecine de l'Université Victoria ont appris avec le plus sensible regret et la plus profonde douleur le décès de Dame Christine Rachel Cadieux de Courville, veuve de feu Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier, Ecr, avocat, et mère de l'un de leurs bien-aimés confrères, M Rodolphe Chamilly de Lorimier.

Proposé par M. Rodolphe Tranchemontagne, secondé par M. J B LeRoy, et résolu : Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille.

Proposé par M L de Vaudreuil, secondé par le Dr Melville de Laval, et résolu : Que copie des présentes résolutions soit envoyée aux journaux français de cette cité.

(Les journaux du Canada et des Etats-Unis sont priés de reproduire.)

DR M. A. DE LAVAL, Prés.
M. L DE VAUDREUIL, Sec.

Anniversaires.—Aujourd'hui, 30 d'avril, est le 207ème anniversaire du décès de la vénérée Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure du monastère des Ursulines de Québec.

Soirée—Vendredi soir, 25 avril, l'Institut G T R L et S a donné une soirée musicale et littéraire, à la salle de l'Institut, rue Sébastopol. M. Wallis, surintendant des artisans, présidait la soirée. Voici le programme : Ouverture, par le corps de musique G T R, sous la direction de M. Thompson ; chansons, par M. Rankin ; Duo, par MM. Chase et Koanie ; Discours, par M. Powell ; Chansons, par Melles. Kirkman et Myers ; Duo par Melles M et L Myers ; Chansons par MM. Chase et Rennie. Cette soirée s'est terminée par un bal, et ceux qui y avaient pris part se sont séparés avec la conviction qu'ils avaient assisté à une agréable soirée.

Rectifications. — Le *Star* qui se prétend toujours le journal le mieux renseigné, vient encore de faire une de ses bévues ordinaires. Dans ses colonnes d'hier, il annonce que M. Michel A. Campeau, huissier de Ste. Cunégonde, a été condamné à trois mois de prison pour assaut sur une femme Jowell. C'est une erreur grossière ou un mensonge impudent. L'affaire à laquelle le *Star* fait allusion n'a pas encore été jugée, et ne le sera que demain, mais ne le sera pas selon les prévisions ou les faux avancés du grand journal.

Temps durs—Mme Storen, de la rue Ste Catherine ouest, fut condamnée le 28 mars pour avoir tenue sa boutique ouverte le dimanche à $29.15 d'amende ou 2 mois, et l'amende n'est pas encore payée. Mme Storen a des locataires cependant ; mais il y a locotaires et locotaires, et les siens sont de ceux qui ne paient pas leur loyer, dit-elle. Et voilà comment Mme Storen ne peut payer son amende. Elle demande encore un délai de 8 jours.

Un petit malheureux—Lundi après-midi, un petit gamin veut faire un tour de voiture. Au coin des rues Wellington et Young, est un wagon de boulanger. Le gamin y monte et le cheval part ; mais, malheureusement, il part si rapidement, que l'enfant ne put l'arrêter et le guider, le laissant courir à son gré. Le cheval libre, va de droit à gauche et frappe un poteau. La voiture se brise et le gamin est lancé de la voiture avec violence. L'enfant ne se fit aucun mal ; les réparations nécessaires à la voiture ont été payées par les parents du petit phaeton.

Acteur volé—Un des acteurs de la compagnie des Williamsons qui jouent en ce moment au Théâtre Royal s'est fait voler lundi soir un portefeuille, contenant $27, pendant qu'il mettait son costume dans les coulisses. Quelque amateur de théâtre se sera glissé dans les coulisses pour contempler de plus près les acteurs qui sont si éblouissants sur la scène ; mais pour y revenir une seconde fois, il a cru nécessaire de se munir d'une bonne carte. Avec $27, on est facilement admis au Théâtre Royal.

Succession Rolland—Hier après-midi, la succession Rolland a été vendue au bureau de MM. Lajoie, Perrault et Seath. Elle a été achetée par les créanciers hypothécaires ; de sorte que les prix donnés ne sont pas réellement ceux que valent les propriétés.

Sept bâtisses en pierre, au coin des rues Bleury et Ste Catherine, Nos 177, 179, 181, 183 et 185, rue Bleury et 1,163 et 1,165, rue Ste Catherine, et No 6, rue Balmoral ; en tout, 18,600 pieds, vendues pour $25,505, achetées par Mme de St Ours.

Propriété de la rue Plateau, 3,993 pieds, vendue pour $7,310, achetée par Mme de St Ours.

No. 252, rue St George et Nos. 13 et 15, rue Balmoral, 5,907 pieds, vendus pour $2,980, achetés par Mme de St Ours.

Charbon.—C'est le bon temps pour acheter le charbon pour l'automne prochain. Ce combustible se vend, à l'heure qu'il est, livrable dans le cours de l'été, à raison de $4.50 à $5, pour les espèces les plus demandées.

Un succès—Les journaliers qui refusaient de travailler sur la section Loss et McRae, du canal Lachine, sont parvenus à obtenir $1.50 par jour comme ils le demandaient.

Souvenir.—Les dames des carabiniers Prince de Galles préparent un drapeau qui sera présenté par la Princesse Louise aux militaires du 13me de Brooklyn en souvenir de leur visite à Montréal le 24 mai.

Nouveau Pont—Le vieux pont sur le canal Lachine connu sous le nom de Pont de Black, doit être enlevé et remplacé par un neuf dont les entrepreneurs sont W P Bartley et cie.

Blessé—Un nommé John Fraser a eu trois doigts coupés par une scie ronde hier à l'atelier Mcdonald. Il s'est rendu à l'Hôpital-Général où l'on a jugé nécessaire de lui faire amputation d'un quatrième doigt.

Exercice des pompiers—Hier matin, les pompiers se sont exercés. C'est la première fois qu'ils ont un exercice depuis la mort du chef Bertram et l'on doit féliciter l'échevin Hood de ce nouveau mouvement. Les pompiers, bien qu'étant déjà très-habiles, ont sans doute besoin d'exercice et le comité du feu devrait décerner un prix aux meilleurs pompiers après une revue générale. Les hommes de la brigade en seraient très-contents.

A l'asile—Lundi son Honneur le juge Loranger, M. Dugas, M P, le shérif et les médecins de la prison ont examiné huit femmes aliénées et les ont envoyées à l'asile de la Longue-Pointe.

Le pont du Côteau—Le maire Rivard a reçu d'Ottawa la dépêche suivante : "Le gouvernement s'était réservé le droit de refuser la construction du pont mais à la fin il a cédé. Le comité a adopté à une grande majorité le bill concernant le pont." Cette dépêche a été envoyée par M. H. Gault.

Amélioration—Le comité des chemins a entendu M. Worthington demandant d'aplanir et d'améliorer le carré Dominion ; aussi de prolonger la rue Windsor jusqu'à la rue Bonaventure.

Application—M O'Reilly, frère de feu O'Reilly, clerc du marché Viger, a fait application pour la place de son frère.

De Lachine—On nous rapporte de Lachine que les hangars sur les quais sont reconstruits. Les vapeurs d'Ottawa commenceront leurs voyages réguliers lundi.

Ne pas confondre — Napoléon Thomas qui a été condamné samedi dernier par le magistrat de police Dugas, n'est pas M. Napoléon Thomas, boucher du coin des rues Mignonne et Amherst.

Saisies—Un writ de saisie a été émis hier contre Barnet Rubeinstein, pour la somme de $542.50 sur la demande de Lep Harmbmour. Un nouveau writ de saisie a été émis contre Barnet Rubeinstein et Dame Eva Beziger, pour la somme de $214.97 sur la demande de C. Garois. La Compagnie de Manufacture Wheeler et Wilson a demandé qu'un writ de saisie pour $219.35 soit émis contre MM. Tabb, O'Rourke et cie, rue Craig.

Raffinerie—La compagnie de Sirop De Castro agrandit son établissement. On construira des élévateurs dans les raffineries. La compagnie a l'intention d'employer environ cent personnes et elle s'attend à préparer près de trois cents quarts de sucre par jours.

Pour l'Ouest — Soixante-dix personnes de l'Est sont parties hier pour Manitoba par le train de l'Ouest.

Ivresse fatale—Scott B Trelcher, instituteur de Colebrook, N H, a eu $174 enlevés par des "pick-pokets" pendant qu'il gisait ivre sur la rue Ontario. Si les adorateurs de Bacchus offraient moins de libations au dieu du vin, ils ne seraient pas si souvent exposés aux ruses des "pick-pokets".

Départ de la "Canadienne." — C'est par erreur que nous avons annoncé dans la *Minerve* de samedi que la goélette *Aurélie* était le premier vaisseau chargé qui fut partie de Montréal, tandis que l'*Aurélie* était encore dans le port ces jours dernier et n'avait pas terminé sa cargaison. La *Canadienne*, capitaine Aimé Rivard, est le premier vaisseau qui ait quitté le port avec une charge de 2,041 barils de farine de la maison Lafrenière et St. Onge, se dirigeant vers Québec. Son départ a eu lieu hier matin.

—Nous avons reçu la lettre suivante : "La vérité m'impose le devoir de déclarer, pour rectifier l'article paru le 26 courant, dans ce journal, que M. Jos. Heagenton n'appartenait plus depuis un an à la Congrégation des Jeunes Gens de l'Eglise St. Pierre.—JOSEPH MAROIS, préfet."

Jugements.—Ce matin, à 10½ heures, jugements seront rendus par les honorables juges de la Cour Supérieure, dans la première division.

Retard.—Lundi soir, un convoi de la ligne du chemin de fer du Nord venant de Trois-Rivières et se dirigeant vers Montréal, a été arrêté dans son trajet à deux milles de St. Vincent de Paul par un autre convoi allant en sens contraire qui était déraillé et obstruait la voie. Les passagers, pressés d'arriver à Montréal dans la soirée, durent se rendre à pieds à St. Martin, à quatre milles de distance, pour prendre un autre train qui partait de cet endroit. Le premier train qui aurait dû arriver à Montréal lundi soir, n'est arrivé qu'hier matin à cinq heures.

L'Horloge de Strasbourg. — Plus de 1500 personnes ont vu, samedi, l'horloge de Strasbourg exhibée au No. 233, rue Notre-Dame. Elle mérite une visite car elle répond à la description qui en est faite dans les circulaires. La grande procession des apôtres se fait tous les quarts d'heures ainsi qu'une conférence explicative. L'exhibition se fait depuis 10 heures a. m. jusqu'à 9 heures p. m. Le prix d'admission n'est que de 10 cents. C'est positivement la dernière semaine durant laquelle cette magnifique horloge sera exposée en cette ville. Que ceux qui ne l'ont pas encore vue se hâtent de profiter de la dernière occasion.

Vente—M. Shaw vendra à la résidence de John Torrance, Ecr, No 1, Carré Beaver Hall, demain matin, de magnifiques meubles de ménage. Ameublement de salon en bois de rose, grand piano, tapis en velours et de Bruxelles, un buffet très bien sculpté. Vente à 10 heures.

—M. Arnton fera une vente importante de tous les meubles et effets de ménage, à la résidence de l'ex-échevin David, rue St Denis, vendredi 9 mai.

Cour de Police. 29—Présent : C A Dugas, Ecr, M P. La Reine vs J Bte Jeannette et Joseph Mongrain, hôtes habituels d'une maison malfamée, $20 ou 2 mois aux travaux forcés, chacun.

Présidence de M C Desnoyers, Ecr, M P : Philipp Durnford vs Charles Laviolette, vente de boisson sans licence, $90 et les frais ou 3 mois de prison.

Cour du Recorder, mardi, 29 — Honoré Lavigne, 11 ans, lançant des pierres sur la rue Sydenham, acquitté ; George Lavadie, 12 ans, même offense, $1.20 ou 10 jours de prison ; Pierre Huot, 21 ans, ivresse, insulte à Ann McCfoud et assaut sur la police, $5 ou un mois ; Damase Dubé, 19 ans, ivresse et tapage, acquitté ; Thomas Smith 23 ans, tapage, $5 ou un mois de prison ; John Stack, 19 ans, même offense, même punition ; Léon Gosselin, 18 ans, insulte à la police, acquitté ; Patrick Green, 19 ans, assaut, renvoyé à la Cour Criminelle ; Arsène Dinelle, 22 ans, ivresse, $2.50 ou 15 jours de prison ; Ellen Boyle, 35 ans, ivresse, un mois de prison ; Mary McCake, 66 ans, aliénée, envoyée à la prison des femmes.

Vennor—Vennor nous annonce des chaleurs et des pluies, c'est-à-dire, la température la plus favorable aux insectes. Si vous voulez passer un été tranquille, nettoyez vos meubles avant de déménager avec la poudre *Déserteur*, la seule qui détruise complètement les punaises, barbeaux, etc.

—M. Bisaillon, perruquier, coiffeur, 205, rue Notre-Dame, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a engagé à Paris, un ouvrier spécial pour le travail des cheveux pour Dames et Messieurs et la coiffure des Dames.

Tous les ordres seront exécutés dans le plus bref délai, avec le plus grand soin, et dans le dernier goût du jour.

Les bains seront ouverts le dimanche matin, de six heures à dix heures de l'avant-midi pour 25 cts. 194—h

Avis.—C. D. Morin, marchand de médecines patentées, drogues, épices, etc, déménagera au No 616 rue Ste Marie vers le 15 du mois d'avril courant, où il invite les épiciers de la ville et de la campagne de venir le voir. Cet établissement se trouve la troisième porte de la place Dalhousie.

Où est Pilon ! où est Pilon ! !—A. Pilon a abandonné le grand magasin et n'y a plus aucune affaire, aucun rapport, aucun intérêt, rien du tout, malgré que vous voyez encore à son ancienne place, son nom sur les enseignes, sur les pignons, drapeaux, etc, etc., qui pourrait vous faire croire que Pilon y est encore. A vous acheteurs de vous tenir sur vos gardes. Mais si vous voulez savoir où est Pilon, vous le trouverez en allant au faubourg Québec, à la 4me porte de son ancien grand établissement, aux Nos. 633 et 635, rue Ste. Catherine, coin de la rue Jacques-Cartier, vis-à-vis la Banque d'Epargnes, à l'enseigne du Gros Cœur, en société avec Jolicœur et Frères.

N'oublions pas que nous ne vendrons que pour argent comptant seulement.

h—186 A. PILON, JOLICŒUR ET FRÈRES

—Le monde élégant a constaté avec un vif plaisir que M. J. Cédras, le chapelier bien connu, avait répondu aux sollicitations de ses nombreux amis, en ouvrant un magasin de détail au No 628, rue Ste Catherine (près de la rue Jacques-Cartier.) Les chapeaux confectionnés par M. Cédras se sont acquis une réputation presque universelle pour l'élégance et la bonne qualité et le public est certain de n'acheter que des articles d'une qualité supérieure, car tous les chapeaux offerts en vente sortent directement des ateliers de M. Cédras, No 36 rue Lemoine. M. Cédras a déjà obtenu plusieurs prix aux expositions, en outre, un premier prix à l'exposition de Paris 1878. Ses prix sont très réduits et un escompte libéral est fait au commerce.

—*Une toux légère*, que nous sommes porté à croire une pure incommodité et à traiter de négligence, est trop souvent la semence destinée à une moisson inévitable, la *consomption*. Un traitement immédiat et complet est notre seule garantie. Une cuillet à thé de l'*Emulsion phosphorisée de l'huile de foie de morue avec le lactophosphate de chaux de Robinson*, prise quand la toux se fait sentir donnera du soulagement immédiat ; et si l'on persiste il opérera une guérison même dans les cas les plus invétérés.

Préparé seulement par J. H. Robinson, pharmacien, St. Jean, N.B., et à vendre par tous les autres pharmaciens. Prix $1.00 par bouteille, six pour $5.00.

Fourrures au-dessous du prix coûtant.—Un lot considérable d'un fonds de faillite se vend maintenant au No. 533, rue Craig, entre les rue St. Charles Borromée et St. Urbain. Ne manquez pas de venir voir ce fonds, car les prix n'ont pas de rivaux à Montréal. Boas noirs pour 50 cts. ; Bonnets en fourrures pour dames doublées en soie, $1.50 ; bonnet de collège, 25 cts ; ouate, 12 verges pour 15 cts.

Saison du printemps—Ceux qui désirent se procurer de bons et d'élégants chapeaux peuvent se rendre chez MM. Desjardins & Cie, Nos 637 et 639, rue Ste Catherine. Ces Messieurs ont toujours en mains un assortiment de magnifiques chapeaux manufacturés par d'habiles employés qui ont reçu plusieurs médailles aux Expositions étrangères. Voulez-vous avoir des chapeaux bien faits, allez chez MM Chs Desjardins et Cie, vous aurez toujours à bon marché. Voulez-vous des chapeaux qui durent, allez chez MM. Desjardins & Cie. Voulez-vous des chapeaux élégants et dans les derniers goûts, allez chez MM Desjardins et Cie, vous serez très-bien servis.

Pastilles "Péristaltiques" d'Harrison.—Ces pastilles, annoncées dans une autre colonne de notre journal, méritent l'attention toute particulière de nos lecteurs qui souffrent des hémorrhoïdes, constipation, dyspepsie, indigestion, maladies du foi, débilité générale. C'est un remède facile à prendre ; il est recommandé par tous les médecins.

Pharmacie.—Achetez vos médicaments et articles de toilette chez MM. Archambault & Cie. 216½, rue St. Laurent.

DR. GASPARD ARCHAMBAULT, 216, rue St. Laurent.

Consultations : tous les jours, de 8 à 10 hs. a. m. et de 5 à 8 hs. p. m. Gratuites pour les pauvres les mercredis et vendredis

—M. L. V. Gadbois, ci-devant employé chez M. Nap. Granger, comme peintre d'enseignes, décorateur, imitateur, etc, et qui exécutait les ouvrages artistiques de l'établissement, est à présent libre d'entreprendre à son propre atelier, No. 188, rue Wolf, coin de la rue Ste. Catherine, toutes sortes d'ouvrages concernant la peinture, tel que enseignes, tableaux, décoration à fresque, dorure sur verre, etc.

Pour la peinture des maisons il promet satisfaction à toutes personnes qui voudront bien l'honorer de leur patronage et à des prix très réduits 156—tm c

—Les pillules antibilieuses et purgatives du Dr. Harvey ont été fabriqués sur un principe scientifique et toute personne qui s'en servira particulièrement à cette saison de l'année trouvera que c'est le meilleur remède printannier.

27 mai 217—A c C

Pharmacie Jacques-Cartier—Quand vous serez malade et que vous aurez des prescriptions à faire préparer avec soin, envoyez à la Pharmacie Jacques-Cartier au coin de la Place Jacques-Cartier et la rue Notre Dame où vous trouverez toujours les drogues et les produits chimiques, les plus purs articles de toilette, remèdes patentés, parfums, etc.

—MM. Laviolette et Nelson ont en mains un stock très complet de graines de fleurs et de jardin. Ils auront aussi à vendre, en gros et en détail, des graines de mil et de trèfle.—Coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.

J. C. DANSEREAU
NOTAIRE
ET
SYNDIC OFFICIEL.

Bureau : 25, RUE ST. GABRIEL
(Porte voisine de l'Hôtel du Canada.)
15 Février. 134—tm g

Holland, Fulton & Bourbonnière

Comptables, Auditeurs et Syndics Officiels,

199, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

A. T. HOLLAND, Syndic Officiel. PETER FULTON, Comptable.
A. BOURBONNIERE, Syndic Officiel.

Correspondance tenue en Français, en Anglais, en Allemand, en Italien, en Espagnol et Portugais.

29 Avril. 194—a

FRIGON & GLOBENSKY
Syndics Officiels et Comptables

BUREAU : 44, RUE St. JACQUES

J. FRIGON, Comptable et Syndic Officiel pour la Cité de Montréal.
L. A. GLOBENSKY, Syndic Officiel pour la Cité et le District de Montréal.

Montréal, 5 Février 1879.—tm k 126

JAMES COGHLAN
Syndic Officiel, Comptable

Commissaire pour recevoir des Affidavits pour la Province de Québec

BUREAU :

No. 564, rue Craig

(2e porte de la Côte de la Place d'Armes.)

MONTREAL.

30 Janv.—a k 120

Samuel Green
COURTIER, etc.,

22, — RUE SAINT-JEAN, — 22

MONTREAL.

24 avril.—a 193

J. L. COUTLEE
Notaire et Commissaire pour Québec et Ontario

No. 61, RUE ST. GABRIEL

MONTRÉAL.

1er mai 1878.—a k 81

Carter, Church & Chapleau
AVOCATS,

No. 40, RUE St. JEAN.

(Au-dessus des bureaux de la Banque Union.)

ED. CARTER, C.R., L. RUGGLES CHURCH, C.R., Jos. ADOLPHE CHAPLEAU, C.R.

20 Novembre. 62—sm

Trudel, de Montigny & Charbonneau
AVOCATS,

182, — RUE NOTRE-DAME, — 182

(Vis-à-vis le Palais de Justice.)

7 Février. 128—tm

Oscar Gaudet, B.C.L.
AVOCAT,

No. 160, RUE NOTRE-DAME,

MONTRÉAL.

31 Janvier. 121—tm k

La Banque du Peuple.

AVIS est par les présentes donné que CHARLES JOSEPH COURSOL, Ecuier, Avocat, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, s'est retiré de la Corporation de la dite "La Banque du Peuple," et qu'il a cessé d'en faire partie depuis le onzième jour de Mars courant.

A. A. TROTTIER,
Caissier.

Montréal, 14 Mars 1879.—155 du. 8

La Minerve.

MERCREDI MATIN, 30 AVRIL 1879.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Les correspondances non signées seront jetées au panier, et les manuscrits refusés ne seront pas obligatoirement remis.

DANSEREAU & CIE,
Editeurs-Propriétaires.

Sera-t-il dieu, table ou cuvette. C'est un journal ami de M. Joly, le *Witness* qui a pris le soin de constater les poses de M. Joly lisant et refusant des dépêches sur le steamer en laissant samedi dernier le port d'Halifax. Tout le monde sait, qu'une des douces manies de M. Joly est d'avoir l'air affairé. Il ne rentre jamais dans un hôtel sans sortir tout ce que ce que ses poches renferment de paperasses ; il en commence la lecture en ouvrant la porte et il ne lève plus les yeux de ses graves documents qu'il ne soit arrivé au comptoir. On l'a vu se rendre à la table du Windsor avec un immense carton, contenant les tracés du chemin du Nord et l'exhibant par dessus les plats à ses voisins. Rien d'étonnant donc que M. Joly pour épater les naifs d'Halifax, ait pris les moyens de leur prouver que le monde entier roule sur ses épaules et qu'il ne peut faire un pas sans être assailli par des dépêches de têtes couronnées et de diplomates lui demandant ce qu'ils auront à faire le lendemain.

Beaucoup de gens ont cru qu'il était du bon ton de faire passer M. Joly pour un grand homme et c'est dans ces dispositions d'esprit qu'il est parti en dieu pour aller combattre les combats de M. Letellier. Hélas! Qu'en restera-t-il à son retour ? *Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?* Nous hasarderons une prophétie : M. Joly va être reçu de l'autre côté par un immense éclat de rire pour s'en revenir couvert de ridicule. Le Bureau Colonial va lui dire poliment qu'il n'a pas besoin de ses lumières et qu'il a jugé à propos de décider la question sans lui.

L'on nous assure que le gouvernement de Québec a voté $500 pour faire promener M. Joly avec ses fils. C'est une dépense illégal dont les ministres devront rendre compte. Parmi les nombreuses dépêches lues et relues avec tant d'intérêt par M. Joly à Halifax, il y en avait une, l'informant qu'il ne devait partir, parceque le Bureau Colonial n'entendrait aucun argument dans l'affaire. Malgré cela M. Joly a persisté à faire la traversée. Il devra en payer la façon.

LE PALAIS DE JUSTICE. Il paraît que nos remarques sur l'Enquête du Palais de Justice ont donné lieu à divers commentaires sur l'organisation interne de cette branche importante du service public et sur la nécessité d'opérer des changements radicaux dans l'effectif qui compose les divers départements. La question d'économie semble avoir été le point de départ des récriminations plutôt que le fonctionnement du système et on invoque ce prétexte pour créer une révolution complète dans l'administration du Palais de Justice. Nous n'avons pas vu naturellement le rapport des Commissaires chargés de l'enquête, mais cela semble ressortir de leur travail.

Nous reviendrons pas sur ce que nous avons dit précédemment touchant le caractere de cette inquisition faite dans un but évidemment politique, mais la question est assez importante par elle-même pour que nous soyions fondé à en parler de nouveau.

Personne n'ignore les plaintes nombreuses qui ont été faites depuis un certain nombre d'années contre l'administration de la justice dans la Province de Québec et particulièrement dans le District de Montreal. On a tenté de remédier à cette situation, en faisant de nouvelles nominations de juges, mais grâce au nombre toujours croissant des affaires judiciaires, il a été impossible de donner une satisfaction complète aux intérêts en souffrance, et aujourd'hui encore, il est évident que les juges ne peuvent suffire au surcroit de besogne nécessitée par le développement inusité des procédés de cour. Pendant que nos tribunaux sont envahis par une avalanche de contestations, de litiges qui attendent une adjudication, les divers greffes du Palais regorgent chaque jour de nouvelles instances et demandes en justice qui vont tomber entre les mains des employés préposés aux soins des départements pour passer ensuite par la filière de la procédure ordinaire.

S'il y a des abus quelque part, c'est dans le nombre excessif des procès. Diminuez, si vous le pouvez, le frein immodéré de la chicane et faites en sorte que le recours à la justice des tribunaux n'ait lieu que pour le redressement des torts réels, et vous aurez fait là une œuvre méritoire ; mais tant que les intérêts publics et privés auront besoin de cet intermédiaire pour décider leurs différends, donnez-leur le moyen d'en tirer un remède prompt et efficace. Eh bien, il est certain qu'il y a un rapport intime entre les tribunaux qui distribuent et dispensent la justice et les départements qui sont chargés de leur fournir et préparer la besogne. Nous savons pour notre part que si le public a eu à [illegible] quelque fois de la lenteur de certaines décisions et de l'encombrement des causes devant les tribunaux, cela pourrait dépendre, dans bien des cas, de circonstances en dehors du contrôle des juges.

L'accumulation du travail et de la besogne dans les greffes amenée par un développement inusité et continu de procédés judiciaires a été, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, pour quelque chose dans les lamentations du public plaideur ; c'est là une des causes principale. Mais, dira-t-on que l'organisation est défectueuse ? Nous ne sommes pas prêts à l'admettre. Un fait certain, c'est que, en haut comme en bas de l'échelle judiciaire, sur le banc comme au pied du tribunal on se promulguent les arrêts souverains de nos cours, il y a eu un pas de fait dans la bonne voie pour tâcher de ramener l'équilibre dans les affaires et faciliter l'économie interne du système. Et c'est au moment où l'on commence à recueillir les fruits du travail combiné des fonctionnaires d'un des corps les plus importants de notre société, que l'on songe à diminuer l'importance de ses réformes et l'empêcher de produire leurs résultats ? Le but est évident, et ce n'est pas l'intérêt du public que l'on cherche à servir, mais ce sont des vengeances politiques que l'on veut satisfaire. Le remaniement que l'on propose n'est pas justifié par le principe d'économie. Derrière la politique de retranchement, on désire atteindre des employés qui ont fidèlement rempli leurs devoirs pour les remplacer plus tard par d'autres qui attendent la récompense de leurs services pour le parti. Nous n'avons pas d'ordinaire pour habitude d'intervenir dans les démêles du Barreau où dans les questions qui regardent l'administration de la justice, mais ici il y a une injustice criante et notre devoir est de signaler au public les motifs qui font agir ceux qui font parade de leur zèle pour ses affaires afin de mieux arriver à leurs fins.

Il est donc démontré que la question d'économie n'est qu'un prétexte. Si l'intérêt public exige des réformes et un système de retranchement, ce n'est pas dans le district de Montréal qu'il y a nécessité pour cela. Il est connu que le palais de justice de Montréal depuis un bon nombre d'années donne des revenus considérables à la province et qu'il y a depuis quatre ou cinq ans un excédant de recettes d'une vingtaine de mille piastres tous les ans, pendant que dans la plupart des autres districts judiciaires, il y a eu des déficits. Le district de Montréal a fui seul fournit une proportion d'affaires plus forte que les autres circonscriptions réunies ensemble. Rien d'étonnant qu'il faille un personnel efficace et nombreux pour répondre à tant de besoins et d'intérêts divers. Et l'on voudrait que dans de telles circonstances le nombre des employés et des principaux fonctionnaires fut diminué ! Et cependant dans des districts judiciaires qui ne rapportent pas un seul sou au Trésor, comme Kamouraska et St. Jean le gouvernement de M. Joly n'a-t-il pas jugé convenable de nommer des protonotaires conjoints ? Ce serait par conséquent un acte injustifiable pour le district de Montréal et nous le condamnons de toutes nos forces, car nous prévoyons ce qui devra arriver. Dans cela comme dans tout le reste, on obéit au même sentiment. On l'a vu dans le cas de la police provinciale ; on voulait justifier le renvoi d'employés qui tenaient leur place d'un gouvernement conservateur, et M. Joly a inventé le prétexte que leurs services n'étaient plus nécessaires au pays ; les événements de Québec l'an dernier et les événements plus récents de St. Vincent de Paul sont venus démontrer le contraire. M. Joly trouve probablement que l'effectif du palais de justice renferme trop d'employés nommés par le parti conservateur et pour cela, il a institué une enquête pour tâcher de démontrer que la moitié des employés est de trop. Mais le gouvernement de M. Joly aura un moyen facile, quand il aura chassé ces employés, de prouver la nécessité de placer dans les greffes du palais de justice de Montréal quelques-uns de ses bons amis qui ont donné le coup d'épaule au parti. Il n'aura qu'à se faire adresser des plaintes dans lesquelles on dira qu'effectivement il y a plus de besogne qu'on pouvait dans les départements de la cour et qu'il faut lui ou deux protonotaires de plus et au besoin d'autres employés pour remplir de nouvelles fonctions.

En dépit de la politique de vengeance qu'on demande dans certains cercles, nous espérons que l'on y songera à deux fois avant de destituer des employés fidèles qui s'efforcent de travailler consciencieusement pour le public. La vengeance politique n'est jamais justifiable ; elle l'est encore moins quand elle cherche à se couvrir du manteau de la bonne foi et du prétexte hypocrite d'une économie mal placée dans le seul but de jeter sur le pavé des hommes qui ont le défaut d'avoir appartenu à un parti adverse, pour mettre à leur place des créatures qui n'y ont peut-être d'autres titres que ceux d'avoir travaillé à soulever des préjugés contre le personnel d'une organisation qui ne leur plait pas.

Opinion de la presse. Nous extrayons de l'article éditorial de l'*Evénement* de samedi les lignes suivantes :

L'adoption de la nouvelle politique fiscale sera une date dans notre histoire. C'est le fait le plus considérable qui se soit produit depuis la Confédération ; ce n'est pas en avant très ferme, très net, dont la trace ne s'effacera pas. D'une part, on ne reviendra pas sur cette concession mémorable ; de l'autre, on ne lâchera pas cette conquête. Il demeure acquis que le Canada peut formuler à sa guise sa politique commerciale, sans tenir compte d'autre chose que de son propre intérêt et en écartant toute considération de pur sentiment.

La *protection* faite il y a trois ans, et lorsque lui même nous la réclamions, faite par degré, aurait sensiblement amélioré la situation du pays, l'aurait fait sortir de la crise qui l'a épuisé parce qu'on l'a laissé trop longtemps durer, et aurait, en rétablissant les affaires, consolidé le ministère libéral.

En 1872, nous avons formé un mouvement que nous désignions sous le nom de national. Pourquoi cette désignation de national ? Parce que ce mouvement tendait à inaugurer une politique nationale, politique de protection pour nos industries, politique d'indépendance dans nos relations extérieures.

Ce programme faut-il le désavouer parce qu'il ne porte pas nos conleurs particulières et qu'il s'accomplit en 1879 sous les auspices des conservateurs, au lieu de s'être réalisé en 1874 sous nos propres auspices.

Politique de vengeance. M. Langlais, greffier de la Cour de Circuit et inspecteur des licences, pour le district de Kamouraska, vient d'être destitué par M. Luc Letellier. M. Langlais adresse au *Canadien*, au sujet de sa destitution, une correspondance, dont nous reproduisons les passages qui suivent :

Un mot de ma destitution comme greffier de la Cour de Circuit.

Sur ce point encore, je laisse à mes adversaires à publier la longue enquête que le *digne* député de Kamouraska a bien voulu instituer contre moi. Comme chacun doit être responsable de ses actes, bons ou mauvais, M. Ernest Gagnon, M P P, ne trouvera pas à redire, je présume, si je rends public le fait qu'il a lui-même conduit cette enquête. Figurez vous si la province de Québec possède plusieurs M P P, qui voudraient en faire autant. M. le Rédacteur, quelle moralité faut-il tirer de tout cela ? Le temps devrait être arrivé, ce me semble, où un officier public ne devrait être destitué que pour cause approuvée par la raison.

J'ai défié mes adversaires de publier l'enquête qu'ils ont faite contre moi. Je les défie encore. S'ils ont le courage de publier les témoignages donnés par mes ennemis et les aspirants aux places que j'occupais, le public jugera. En attendant, M. le Rédacteur, vous m'obligerez en publiant les certificats ci-joints :

Québec, 24 mars 1879.

Je certifie que durant tout le temps que j'ai présidé à l'administration de la justice, dans le district de Kamouraska, M. Langlais a rempli ses devoirs, comme greffier, à mon entière satisfaction.

H. E. TASCHEREAU.

Québec, 1er avril 1879.

Depuis que j'ai l'honneur d'être préposé à l'administration de la justice, dans le district de Kamouraska, je n'ai eu qu'à me féliciter des rapports que j'ai eus avec P. Langlais, Ecr, greffier de la Cour de Circuit, et j'ai trouvé que sa conduite comme greffier, la tenue des livres et plumitifs, le soin et la garde des dossiers, etc, ne laissaient rien à désirer.

HENRY T. TASCHEREAU, J.C.S.

Nous, soussignés, membres du Barreau pour la province de Québec, résidant dans le district de Kamouraska, déclarons que depuis l'entrée en office de M. P. Langlais comme greffier de la cour de circuit pour ce district, nous n'avons eu aucun sujet de plainte contre M. Langlais, et qu'au contraire nos rapports professionnals avec lui ont toujours été satisfaisants. Nous sommes de plus convaincus qu'actuellement comme ci-devant ce greffe est tenu de manière à ne rien laisser désirer.

Kamouraska, 7 mars 1879.

L. P. Chaloult, G. LeBel, P. V. Taché, I. Elz. Pouliot, L. B. Dionne, L. V. Dumais, L. A. Langlais.

DR. A. L. DE MONTIGNY,
Prés-Inspt. P. A. & B.

Cette réclame que je viens faire, M. le Rédacteur, n'est pas tant à cause de la perte des émoluments attachés aux charges que j'occupais, qu'à celle de la non-considération que le public pourrait attacher à cette démarche des fidèles serviteurs de Luc. Un homme fier de sa dignité personnelle, un homme qui tient à l'estime publique, ne doit jamais laisser passer ce me semble, une attaque à son caractère, sans protester quand il y a lieu de le faire comme dans le cas actuel.

M. Langlais a été remplacé dans ses fonctions importantes par un nommé Shiburce Dessaint, que l'Hon. M. Pelletier avait nommé facteur de la poste pour la ville de Québec.

Rapports et Reproductions.

Bulletin Télégraphique de la Capitale.

(*Du Correspondant de* LA MINERVE.)

Ottawa, 29.

M Charles Ketchem a été nommé préfet du pénitencier de St Jean vers l'année 1875. Il avait auparavant été employé par le conseil municipal de cette ville, position dans lyquelle il ne s'est pas précisément couvert de gloire. En 1876 une enquête a été tenue sur les affaires du pénitencier et un rapport a été fait par M. Moylan le 25 avril 1876. Le préfet Ketchem y était accusé d'avoir permis aux prisonniers des familiarités déplacées avec les membres de sa famille, et de malhonnêteté apparente dans l'emploi de l'argent appartenant aux détenus. Il y avait des contre-accusations portées par le chef des tourne-clefs contre le préfet et par ce dernier contre le chef des tourne-clefs. Le résultat de l'enquête, tenue par M. Moylan et à laquelle M. Ketchem était représenté par son aviseur légal, a été que le préfet s'était montré incompétent en manquant de tact, de dignité et de moralité, ce qui était probablement la manière officielle de proférer des accusations très sérieuses. Le rapport recommandait de plus la destitution du préfet. Cependant en dépit du rapport des commissaires enquêteurs, très fort par lui-même et qui était encore plus fort lorsqu'il était interprété par la preuve, aucun changement n'a été fait. Lors de la clôture de l'enquête en avril 1876. M. Stockton, l'avocat de M. Ketchem écrivit à M. Moylan une lettre par laquelle il reconnaissait la manière impartiale avec laquelle l'enquête avait été conduite. Cependant après que M. Moylan eut fait son rapport contre Ketcham, M. Stockton envoie un affidavit et des documents dans le but d'établir que l'enquête n'avait pas été très impartiale. Les circonstances qui ont donné lieu à l'enquête semblent avoir été de nature à rendre inévitable la destitution de M. Ketcham, et le fait qu'il a conservé sa charge ne fait pas honneur à l'ancienne administration.

Comite des Marches.

Ce comité s'est assemblé hier sous la présidence de l'échevin Holland.

Présents : les échevins Allard, Mooney, Lavigueur, Gauthier, Kennedy et Hagar.

Au sujet de la nomination d'un clerc pour remplacer feu John O'Reilly, ex-clerc du marché Viger, il est décidé sur motion de l'échevin Allard que M. Antoine Robert, assistant-clerc du marché soit nommé à cette position.

Pétition des bouchers du marché Ste. Anne demandant que le loyer de leurs étaux soient réduits est remise est plus tard.

Pétition de M. H. Bouchard demandant l'abolition des étaux privés est refusée.

Il est résolu de faire un rapport au Conseil recommandant que le marché aux animaux, situé sur la rue du Collège soit loué à M. James. M. McGuire devant payer 2½ pour cent sur toutes les ventes, l'auditeur de la cité devant avoir accès aux livres et les frais de réparations devant être à la charge du locataire.

Une motion de l'échevin Mooney que le comité fasse un rapport recommandant au Conseil que la vente des viandes, poissons, soit défendue en dehors des marchés et recommandant de plus l'érection de plusieurs petits marchés dans diverses parties de la ville est perdue sur division.

Proposé par l'échevin Allard que le comité recommande que la clause du règlement fixant à 500 verges la distance entre les marchés et les étaux privés les plus rapprochés ne soit pas mise en force d'ici à douze mois et que le règlement soit amendé en autant qu'il concerne les propriétaires des étaux privés.

Cette motion est adoptée sur division.

Le président déclare qu'il ne signera pas le rapport et que ceux qui ont voté en faveur pourront le signer eux-mêmes.

L'échevin Allard dit qu'il signera le rapport et le présentera au Conseil.

Après quelques affaires de routine le comité s'ajourne.

Comite des Chemins.

Ce comité s'est assemblé hier sous la présidence de l'échevin Laurent.

Présents : les échevins Hagar, Proctor, Kennedy, Hood et Gauthier.

Après les affaires de routine, le Procureur de la Cité donne son opinion sur les réclamations de Eoran et Coyle, pour terrains expropriés par la Corporation sur les rues Bonaventure et Parthenay. Il est d'avis que la Corporation devrait régler l'affaire.

Un sous-comité composé du président et des échevins Gauthier, Hood et Hagar est nommé pour s'enquérir de la valeur des terrains.

Réclamation de la Municipalité de Longueuil demandant une somme de $148 pour paiement de l'entretien de la moitié de la traverse d'hiver entre Longueuil et Montréal.

Il est décidé que cette réclamation soit payée.

Protêt de M. le curé de Ste. Brigide se plaignant que l'égout de la rue Seaton n'est pas assez profond pour égoutter la cave de la nouvelle église et demandant la construction d'un nouvel égout.

Déféré au Procureur de la Cité.

Au sujet du prolongement de la rue Windsor, à partir de la rue St. Antoine à la rue Bonaventure, il est décidé que le comité recommande l'ouverture de cette rue.

Après avoir transigé quelques affaires de routine peu importantes, le comité s'ajourne.

Cour Criminelle.

Mardi, 29 avril 1879.

Présidence de l'Honorable Juge Monk.

John Belanger est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 7 avril 1879, en la Cité de Montréal, commis un assaut grave sur la personne de Joseph Aumais.

Il est trouvé coupable.

Dunbar Brown est ensuite traduit à la barre pour subir son procès sur une des nombreuses accusations rapportées contre lui pour détournement de fonds, en sa capacité de Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour la Division de Montréal.

Les Honorables MM. Church et Chapleau représentent le Ministre de la Justice et MM. Doutre, C R, et Curran, C R, représent l'accusé.

Cette cause est continuée à demain (ce matin) à 10 heures.

Matacong et les Scarcies.

M. Verminck a adressé la lettre suivante au *Sémaphore* de Marseille :

"Pendant que l'opinion publique en Angleterre se préoccupe vivement de la prise de possession par les Français de l'îlot de Matacong, et que le gouvernement anglais s'empresse d'envoyer à la disposition du gouverneur de Sierra-Leone une frégate en vue des difficultés pouvant surgir, un fait de même nature, mais d'une importance beaucoup plus grande, est sur le point de s'accomplir dans ces mêmes parages, sans que, jusqu'à présent, une seule protestation se soit fait entendre.

"Il s'agit de l'annexion imminente par les Anglais de deux rivières de la côte d'Afrique, situées au nord de leur établissement de Sierra-Leone, à peu de distance de cet îlot de Matacong, à propos duquel il se fait tant de bruit.

"Ce sont les rivières du grand et du petit Scarcies, restées neutres jusqu'à ce jour, et où sont établies, depuis un certain nombre d'années, plusieurs maisons françaises de Nantes et de Marseille.

"Ces rivières excitent depuis longtemps la convoitise des gouverneurs anglais de Sierra-Leone, qui, par contre, semblaient se soucier fort peu de Matacong.

"Il n'est pas difficile d'expliquer le désir des Anglais de s'emparer de préférence de ces rivières, car, tandis que l'îlot de Matacong ne produit rien par lui-même et sert uniquement d'entrepôt à une factorerie anglaise pour les produits provenant du littoral voisin, les rivières des Scarcies servent de voie naturelle aux tribus de l'intérieur, qui viennent chaque année, en plus grand nombre, y échanger leurs produits, attirées qu'elles sont par la franchise de tous droits et les facilités du commerce, et qui, par contre, évitent d'entrer en relations avec l'établissement anglais de Sierra-Leone, où des droits exorbitants sont prélevés sur les produits indigènes et sur les principaux articles d'importation.

"C'est en raison de cette concurrence active des négociants français des Scarcies, que les gouverneurs de Sierra-Leone ont, à maintes reprises, tenter d'annexer ces territoires ; mais leurs tentatives ont constamment échoué devant l'opposition des indigènes et des commerçants établis dans ces rivières et devant les protestations des autorités françaises du Sénégal, qui prétendent, sans doute pour de bonnes raisons, que la France a sur ces rivières des droits antérieurs à ceux des Anglais, droits qu'elle a formellement réservés. Il fut convenu que ces rivières conserveraient leur situation neutre jusqu'à la conclusion d'un accord entre les deux gouvernements intéressés.

"La dernière tentative des Anglais remonte à 1876, à la suite d'un traité que le gouverneur de cette époque fit avec quelques chefs du pays ; sur la représentation des autorités françaises, la question fut de nouveau ajournée.

"Mais il paraît que les besoins financiers de la colonie de Sierra-Leone sont devenus si pressants que le gouvernement actuel a pris le parti d'aller résolûment de l'avant et d'installer la douane anglaise dans les Scarcies à partir du 31 mai de cette année.

"En conséquence, le gouverneur de Sierra-Leone a publié, à la date du 25 février, une proclamation à cet effet, qui a provoqué dans la colonie française une grande émotion, dont l'agent consulaire de France par intérim, s'est fait l'interprète, en adressant au gouverneur, à la date du 27 février, une énergique protestation contre l'annexion projetée.

"L'agent consulaire de France a fait part de ces deux documents au gouvernement français, qui, sans doute, ne le désavouera pas, et il est donc certain que la question de Matacong va se trouver compliquée d'une question tout aussi sérieuse, celle de l'occupation anglaise des Scarcies.

"En présence de l'agitation produite par l'affaire de Matacong, j'ai cru devoir mettre en lumière les agissements des autorités anglaises de la côte d'Afrique, qui jettent les hauts cris dès que les Français font mine de s'affirmer dans ces pays, mais qui ne négligent aucune occasion d'étendre leur propre domination dans ces contrées aujourd'hui peu connues, mais qui sont incontestablement appelées à un grand avenir.

"Je vous présente, etc.,

"C.-A. VERMINCK."

Le *Nouvelliste de Rouen*, qui suit toujours avec un si vif intérêt et avec une si grande compétence les questions coloniales, dit au sujet de l'intéressante communication de M. Verminck :

"Cette lettre est pleine d'enseignements. Elle nous oblige à rappeler quelques faits assez récents pour qu'on n'en ait pas encore perdu le souvenir.

"L'auteur de la lettre rappelle incidemment les négociations engagées, il y a quelques années, pour la cession à l'Angleterre de certains territoires de Gambie, contre des territoires considérés comme leur équivalent, quoique en réalité l'échange eût été avantageux à l'Angleterre.

"Ce que le Colonial-Office anglais cherche depuis longtemps, c'est, comme nous l'avons dit, un procédé à l'aide duquel il puisse équilibrer la recette pour les douanes avec la dépense nécessaire au maintien de ses établissements de la côte occidentale. Là est tout le secret de la politique de ses gouverneurs. Il l'a cherché à Sierra-Leone autrefois ; il l'a cherche naguère encore au Dahomey, car la campagne de blocus menée pendant plus d'un an autour de Whytah, les excursions du gouverneur de Lagos du côté de la lagune de Porto-Novo et de Kolonou, indiquaient bien que la prise de possession de la côte par l'autorité anglaise visait le droit d'établir des bureaux de douanes et d'y percevoir un revenu capable de combler les insuffisances de recettes de Lagos.

"Le roi de Dahomey a fini par payer l'amende, et le gouverneur de Lagos reste avec les ressources limitées dont il dispose. Mais le même fait se reproduit à Sierra Leone dans un but identique, avec cette différence seulement que, dans la Gambie, on n'est pas en présence d'un souverain plus ou moins humain, qui fusigue un Anglais ou qui l'oblige à assister à des réjouissances qui répugnent aux Européens. N'ayant pas obtenu par voie d'échange des territoires suffisants, Les Anglais se rejettent sur les comptoirs réputés n'appartenant à personne ou du moins sur lesquels on ne peut invoquer qu'une possession à titre commercial. Tel est le cas des rivières de Scarcies, sur lesquelles notre correspondant signale plus haut les tentatives de l'Angleterre.

"A côté de ces motifs résultant des besoins de l'administration coloniale, qui expliquent la tendance des gouverneurs des *settlement* africains à étendre leurs domaines et leur autorité, motifs que l'on a presque avoués au cours de certaines négociations, il y a encore une grosse et grande raison commerciale qui pousse l'Angleterre à s'emparer du littoral africain. Il y a longtemps qu'on l'a dit, il ne reste qu'une seule terre sur notre globe où l'on puisse espérer de pénétrer, dont on doive s'efforcer de s'assurer la marche, où il soit permis d'entrevoir pour l'avenir d'immenses et productifs débouchés pour l'industrie européenne, et cette terre, c'est l'Afrique. La cotonnade anglaise, concurrencée dans l'Inde, en Chine, au Japon, à un vaste champ dans ce continent inconnu. Le métallurgie anglaise y voit dans un siècle des fournitures de rails, de machines, etc. Il est bien clair que l'intérieur appartiendra commercialement à qui possèdera les portes, le littoral, et ce n'est pas pour autre chose que l'Afrique est attaquée à l'Ouest par les nombreux comptoirs anglais dont on cherche à étendre la zone d'action.

"Les annexions du Transvaal, les pointes vers l'intérieur que compliquent sans doute malheureusement des accidents tels que la guerre des Zoulous, n'ont pas d'autre but que d'affermir cette possession. A la côte orientale, il a fallu un arbitrage pour empêcher la main-mise sur un territoire portugais, la baie de Loureço Marquez, en attendant qu'on puisse aller plus loin. Tous ces faits là se tiennent au fond, et sont le développement logique d'une politique mûrement réfléchie et très solidement pratiquée.

"L'incident de Matacong est une suite naturelle de cette politique, et nous avons bien le droit, en nous souvenant du passé, de supposer que le gouvernement anglais fait très grand bruit à propos de l'île Matacong parce qu'au milieu de ce bruit là on espère que la prise de possession de deux utiles rivières où le commerce français est maître passera inaperçue. Il dépend de la fermeté de notre gouvernement de déjouer cette combinaison."

MARIAGE

—A Montréal, le 29 Avril courant, Alfred L. Williams, Ecuier, de Longueuil, conduisait à l'autel Dame Euphémie Ménard, veuve de feu J. Bonneville, Ecuier, en son vivant contracteur de Longueuil.

L'heureux couple est parti immédiatement pour un voyage de noces à Ottawa.

DECES

—En cette ville, le 29 Avril courant, à l'âge de 22 mois, Adélard, enfant de Monsieur Jean-Baptiste Bélanger, marchand-épicier.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 8 heures précises. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No. 196, coin des rues Barré et McCord pour se rendre au lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Végétine

Purifie le sang, renouvelle tout le système et lui donne de la vigueur.

Ses propriétés médicales sont alterantes, toniques, dissolvantes et diurétiques.

Végétine

M. H. R. STEVENS,

Cher Monsieur,—Je suis heureux de pouvoir ajouter mon témoignage à tant d'autres que vous avez reçus en faveur de votre bon remède, la *Végétine*, car on ne peut trop louer sa valeur. Je souffrais depuis trente ans d'une grave maladie, la Catarrhe, et la *Végétine* m'a complètement guérie ; j'en remercie Dieu, et je crois que la *Végétine* est le meilleur remède pour le rhume, les faiblesses de l'estomac ; je conseille aux personnes souffrantes d'employer la *Végétine* comme la meilleure des médecines.

MME. L. GORE,
Cor. Magazine & Walnut St.
Cambridge, Mass.

Donne la Santé, la Force et l'Appétit.

Ma fille a éprouvé beaucoup de bien de l'usage de la *Végétine*. Sa santé affaiblie était une source d'inquiétudes pour tous ses amis. Quelques bouteilles de *Végétine* lui ont rendu la santé, la force et l'appétit.

N. H. TILDEN,
Agent d'Assurance et d'Immeubles,
No. 49, Bâtisses de Sears,
Boston, Mass.

Ne peut être surpassée.

Charleston, Mass

H. R. STEVENS,

Cher Monsieur,—Ceci est pour certifier que j'ai employé votre "Préparation pour le Sang" dans ma famille depuis plusieurs années et je crois que, pour le scrofule, les humeurs cancéreuses ou les douleurs rhumatismales, elle ne peut être surpassée, et comme purificateur du sang ou remède printanier, elle est la meilleure préparation dont je me sois jamais servie et j'ai essayé presque tout. Je le recommande instamment à tous ceux qui ont besoin d'un tel remède.

Votre, avec respect,
Mme. A. A. DINSMORE,
No. 19, rue Russell.

C'est un remède efficace.

South Boston.

H. R. STEVENS, Ecr.,

Cher Monsieur,—J'ai pris plusieurs bouteilles de votre Végétine, et je suis convaincue que c'est un remède très efficace pour la dyspepsie, la maladie des rognons et la débilité générale du système. Je puis la recommander cordialement à tous ceux qui souffrent de ces maladies.

Votre respectueuse, etc.,
Mme. MUNROE PARKER.
80, rue Athens.

La Végétine

Est préparée par

H. R. STEVENS, Boston, Mass

LA VEGETINE est vendue par tous les Droguistes.

26 Avril. 192

THEATRE ROYAL

Pour une semaine seulement, commençant

Lundi, le 28 Avril

Première apparition dans la Puissante, Grande et Excellente Compagnie Dramatique, maintenant dans leur deuxième Tour du Monde, avec un succès immense et confiné,

WILLIAMSONS !

Maggie Moore et J. C. Williamson, avec leur EXCELLENTE COMPAGNIE DRAMATIQUE, maintenant dans leur deuxième Tour du Monde, avec un succès immense et confiné,

STRUCK OIL !

Joué par eux dans tous les pays où l'on parle l'anglais.

Vendredi soir—Bénéfice des Williamsons, double programme, y compris la pièce célèbre, intitulée : THE CHINESE QUESTION —Le même programme sera répété Samedi soir.

Matinée Samedi à 2 hrs. — STRUCK OIL

Prix ordinaires.
Plan au magasin de musique de Prince.
24 avril. 190

Au No. 233, Rue Notre-Dame,

Troisième et dernière semaine ! Grand Patronage !

Horloge Apostolique de Strasbourg

Un triomphe du génie mécanique. L'invention la plus ingénieuse des temps anciens et modernes, présentée avec des formes mécaniques étonnantes, aussi naturelles dans leurs mouvements que la vie elle-même.

La Procession des 12 Apôtres,
Le Baptême du Sauveur,
L'abjuration de Pierre,
Les visites furtives de Satan,
Les Anges de la Vie et de la Mort,
Et le chant du Coq.

Ouvert à tout le monde le soir et le jour. Admission, seulement 10c.
12 Avril. 186

Association St. Jean-Baptiste.

Messieurs les Officiers de la St. Jean-Baptiste sont priés de bien vouloir se réunir MERCREDI, le 30 courant, à 7 heures P.M., pour aviser aux meilleurs moyens de célébrer dignement notre fête nationale.

J. B. ROLLAND,
Président.
Montréal, 28 Avril. 191

La Société Permanente de Construction Jacques-Cartier.

DIVIDENDE No 16.

Un Dividende de DEUX ET DEMI pour cent 2½ pcn a été déclaré sur le Fonds Permanent pour le semestre courant et sera payable au Bureau de cette Société, le et après le PREMIER de MAI prochain.

A. BRUNET,
Sec.-Trés.
Montréal, 24 Avril 1879. 191—n p

Société de Construction Metropolitaine

La 238ème Appropriation de la première émission et la 164ème de la seconde émission seront octroyées MERCREDI, le 30 courant, à HUIT heures P.M., au No. 111, Rue Notre-Dame.

28 Avril. 184

Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers

AVIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des membres ou actionnaires de cette Compagnie aura lieu LUNDI, le 19 MAI prochain [1879] à TROIS heures de l'après-midi, au bureau de la dite Compagnie, No. 8, Côte St. Lambert, pour l'élection des Directeurs, recevoir le rapport du Bureau de Direction, celui du Caissier et autres fins.

Par ordre du Bureau.

G. N. FAUTEUX,
Caissier.
Montréal, 18 Avril 1879.—187 1

INSTITUT MUSICAL DE MONTREAL

Sous la direction de M. OSCAR MARTEL et de MADAME MARTEL.

Voici les Cours que l'on peut suivre à leur institut :

1o. Solfège, Cours du 1er degré, d'après le *petit Solfège* d'Edouard Batiste et ses *7 dictées de Lecture Musicale*, solfège accepté au Conservatoire de Paris.

2o. Harmonie. 1o. Théorie d'après le traité de Cabel ; 2o. Harmonie Pratique d'après le traité de Samuel ouvrages acceptées au Conservatoire de Bruxelles.

3o. Chant pour Messieurs et Dames d'après la méthode de Masset, professeur au Conservatoire de Paris.

4o. Piano, Violon, Violoncelle, Alto.

5o. Accompagnement, Etude de Musique d'ensemble pour les œuvres de Mozart, Beethoven, Haydn, Mendelsohn, Schubert, Schumann, Weber, Raff, Rubenstein, &c.

6o. *Cours d'ensemble*, Etudes des Œuvres Classiques (trios quatuors et quintett), d'après l'école classique concertante des œuvres complètes de Mozart, Haydn, Beethoven, Mendelsohn, Schubert, &c.

Ces derniers cours se font sous la direction de M. OSCAR MARTEL.

M. et Mme. MARTEL prendront des engagements pour Concerts.

M. Martel se met à la disposition des chefs de famille dont les enfants font preuve de goût et d'aptitudes pour la musique, et afin de faciliter à tous les moyens d'étudier l'art musical, il ouvrira une classe de Solfège et de Violon à prix réduits.

Pour plus amples informations et pour les conditions, s'adresser chez M. MARTEL, No. 112, Rue St. Denis.

16 déc.—sm 84

AVIS

Les Commissaires du Hâvre de Montréal recevront des Soumissions pour le privilège de placer des balances publiques sur le port durant la présente saison. Les soumissions adressées au soussigné de qui l'on peut obtenir tous les détails nécessaires, seront reçues jusqu'à MERCREDI, le 30 courant, à MIDI.

Les Commissaires ne s'engagent pas à accepter les plus hautes soumissions ou toutes autres.

H. B. WHITNEY,
Secrétaire
Bureau des Commissaires du Hâvre,
Montréal, 24 Avril 1879. 191

IMPORTANT.

LA

Compagnie de Transport Rapide

Transportera son

BUREAU PRINCIPAL

DU

No. 518, Rue Craig

AU

No. 44, RUE ST. JEAN

Entre les rues Notre-Dame et St. Jacques.

LE 1er MAI

Il sera facile de livrer plus rapidement qu'auparavant les paquets, les lettres, etc.

28 Avril. 193—us

VENTE PAR ENCAN.

PAR C. F. ELWES

Dragueur à Vapeur Ste. Anne

A vendre par encan.

Le soussigné a reçu instruction du créancier hypothécaire de vendre à la barre publique,

Mardi, le 6 Mai 1879

au Palais de Justice, Montréal, le Dragueur à vapeur *STE. ANNE*.

Tonnage enregistré, 138 tonnes.

C. F. ELWES,
18—d Encanteur.

Le vaisseau peut être vu au chantier de Cantin, Basin Brewster.

Mal d'Yeux, Mal d'Yeux

La Célèbre Poudre Galvanique de HENDERY pour guérir le Mal d'Yeux.

On peut montrer des centaines de certificats attestant l'efficacité de cette précieuse préparation pour guérir toutes sortes de maladies des yeux.

En vente chez tous les pharmaciens et au "Glasgow Drug Store."

J. A. BARTE, Droguiste,
400, Rue Notre-Dame.
20 Avril. 179—n

PROPRIETES à VENDRE

Par J. L. BARRE, Agent d'Immeubles

Prix des Maisons.	Rues	Nos.
$2500 00	Beaudry	42
2000 00	Beaudry	478
4000 00	Beaudry	478 à 484
2500 00	Beaudry	492 à 502

TELEGRAPHIE,

PARLEMENT FEDERAL.

SENAT.

Ottawa, 29

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine,

M. BUREAU propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de vouloir bien transmettre à cette Chambre :

1o. Les noms et résidences de tous les ingénieurs dans la Puissance du Canada avec la classe à laquelle ils appartiennent et la date de leurs licences.

2o. La somme payée par chaque ingénieur pour sa licence ainsi que les diverses sommes annuelles payées par chaque ingénieur pour licences en vertu des lois et réglements en force en Canada, l'autorité en vertu de laquelle les ingénieurs licenciés ont payé ces dernières sommes depuis la Confédération.

3o. Le nombre des manufactures et usines qui emploient la vapeur comme force motrice et qui ne sont pas assujetties aux inspections que les ingénieurs, formant le bureau de l'inspection des bâteaux à vapeur, sont tenus de faire, ainsi que les noms des localités où sont situées ces manufactures.

M. CAMPBELL dit que le gouvernement peut fournir les renseignements demandés par le premier et le second paragraphe, mais que les informations requises par le troisième paragraphe ne sont pas du ressort du Parlement.

La troisième clause est biffée et la motion ainsi amendée est adoptée.

Sur motion pour la troisième lecture du bill de la Compagnie d'Assurance Souveraine du Canada,

M BELLEROSE propose les amendements dont il a donné avis, dans les intérêts des actionnaires de la Province de Québec, pourvoyant à ce que l'acte n'entre en vigueur que lorsqu'il aura été sanctionné par une majorité composée des deux tiers des actionnaires à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Après un long débat, les amendements sont tous perdus sur division à l'exception d'un seul qui pourvoit à ce que cet acte n'affectera pas les droits individuels que certains actionnaires possédaient avant l'adoption du bill.

Le bill de M. TRUDEL sur les sociétés de constructions subit sa seconde lecture

Le Sénat concourt dans les amendements faits par la Chambre au bill pour amender l'Acte des pénitenciers et de la Compagnie de Prêts d'Ottawa.

Plusieurs bills de la Chambre des Communes sont introduits.

La Chambre s'ajourne à six heures.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 29.

L'ORATEUR prend son siége à trois heures.

Après les affaires de routine,

Plusieurs rapports sont déposés sur la table.

Sur motion de M. McLELLAN, il est résolu que la somme de $200, payée pour le bill du chemin de fer de jonction de la cité de Montréal et d'Ottawa, soit remboursée.

M. KILVERT introduit un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du tunnel de la rivière Détroit.

Aussi, un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont du Canada et de la Rivière Détroit. Il explique le but de ces bills qui est tout simplement de prolonger le délai pour le parachèvement des travaux.

M. McCALLUM s'oppose à ce que les bills subissent leur seconde lecture avant d'avoir été imprimés.

MM. TUPPER et MACKENZIE se prononcent en faveur de la seconde lecture de ces deux bills afin qu'ils puissent être immédiatement déférés au comité sur les chemins de fer.

La seconde lecture est fixée pour demain.

Sur motion de M. TUPPER, le bill pour amender l'acte des chemins ne fer de 1868 en autant qu'il s'applique aux ponts sur les chemins de fer et aux ponts de chemins de fer sur les rivières et les canaux est retiré.

M. McDONALD (Pictou) propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier.

Il explique que ce bill n'affecte aucunement les principes de l'Acte, mais qu'il se rapporte spécialement à une ou deux clauses, les clauses 2 et 17 de l'acte original qui définissent les cas dans lesquels appel peut être fait des cours subordonnées des diverses provinces à la Cour Suprême. Il dit que les juges de la Cour Suprême ont eu occasion d'examiner le bill et qu'ils l'approuvent dans son ensemble, de même que les principaux avocats des diverses provinces, qui sont membres de la Chambre. Il y a une clause qui fera disparaître une difficulté qui s'est présentée pendant l'absence du Juge en Chef. Le bill tel qu'introduit n'établissait que deux termes de la Cour et laissait à la Cour Suprême la faculté de fixer la date d'un troisième terme. On a introduit une clause fixant au mois d'Octobre le troisième terme de cette Cour.

M CAMERON (Huron Sud) approuve les principes généraux du bill, mais s'oppose à la manière dont on se sert pour le mettre en vigueur. Il se plaint que le ministre de la justice n'ait pas donné des explications plus détaillées. Il se propose de discuter le bill plus longuement en comité.

SIR A. J. SMITH signale quelques remèdes qu'il croit nécessaire dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick. Il considère que la sous-section établissant l'appel direct de la Cour Supérieure en laissant de côté les cours intermédiaires, est une anomalie.

M. MACDONALD (Pictou) dit que cela s'applique aux provinces de Québec et d'Ontario.

M. McCARTHY ne partage pas les vues de l'honorable ministre de la Justice en ce qui concerne la sous-clause (M) qui devrait, ce lui semble, être amendée.

M. MOUSSEAU dit qu'il s'oppose fortement à la seconde lecture du bill pour les raisons qu'il a données en 1875. Il préférerait que les appels en matière civile fussent déférés au Conseil Privé d'Angleterre parce que, devant ce Conseil, les canadiens-français pourront plaider leurs causes dans leur propre langue. Il n'en est pas ainsi devant la Cour Suprême. Il ne désire pas mettre en doute l'impartialité ni la science des juges de la Cour Suprême. Si nous avions des causes anglaises tombant sous l'opération des lois anglaises, nous serions pleinement satisfaits de les soumettre à la Cour Suprême, mais il est impossible de se dissimuler le fait qu'il n'y a que deux juges de cette Cour qui comprennent le français et les lois françaises. Les quatre autres n'ont que des connaissances très-limitées sur la langue et les lois françaises. C'est la raison pour laquelle il proteste contre une augmentation du droit d'appel à cette Cour. Il cite une clause qui permet l'appel dans des cas où il n'existait pas auparavant. Il proteste contre ceci. Dans la province de Québec on a déjà trop de juges, trop de juridictions différentes et il semble qu'une partie de ces cours n'ont été établies que pour miner les plaideurs et pour donner des honoraires et des fortunes aux avocats.

M BABY dit que cette clause sera considérée en comité et qu'elle sera probablement retranchée.

M. Mousseau cite la clause H et demande si son honorable ami le ministre de la justice a l'intention de retrancher également cette clause.

M. McDONALD (Picton) dit qu'il sera bientôt prêt à discuter cette clause avec son honorable ami.

M. MOUSSEAU cite la clause (I) et dit que d'après cette dernière clause si un homme a un procès pour une somme de $100, il devra s'adresser d'abord à la Cour Supérieure puis à la Cour de Révision, ensuite à la Cour du Banc de la Reine et enfin enfin à la Cour Suprême. Cela serait amusant s'il n'était pas effrayant de songer aux frais énormes qu'un tel procès occasionnerait. S'il comprend bien la clause, et c'est le sens que lui donnent plusieurs de ses honorables amis, supposons qu'un homme prenne une action de $100 en Cour Supérieure même dans le cas où il ne serait pas obligé d'examiner des témoins en Cour d'Enquête, et tout le monde sait que les frais sont immenses, il y aurait encore les honoraires des avocats et du prothonotaire qui s'élèverait à $72. Maintenant si cette cause est portée en Cour de Révision les frais seront d'au moins $60 des deux côtés. Si elle va à la Cour du Banc de la Reine les frais de cette cause augmenteront encore de $300.

En vertu de la clause I, ce procès pourrait alors être porté devant la Cour Suprême où les frais seraient encore augmentés de $400. En somme sur cette cause pour recouvrer un montant de $100, on serait obligé de payer aux gens de loi ou au gouvernement un léger tarif protecteur qui atteindrait la, modeste somme de $832. Dans son opinion, il y a beaucoup trop de juridictionon et il est temps que l'on songe à restreindre le nombre des cours. On a adopté des lois pour protéger tout le monde. Il y a la protection sur la farine, le marchand de charbon, le commerçant et les manufactures de toutes sortes son protégés et il est temps que l'on songe à protéger le plaideur. La meilleur protection que l'on puisse accorder à ce dernier, c'est de réduire le nombre des cours devant lesquels il pourra plaider.

M. MACDONALD (Pictou) dit en réponse au députédé Bagot (M. Mousseau) qu'il doit dire qu'il a mal compris le système judiciaire de la Province de Québec, mais lorsqu'il expliquera le but de chaque clause, son honorable ami pourra le corriger s'il le désire. Il était sous l'impression que les habitants de la Province de Québec pouvaient en appeler directement des cours ordinaires à la Cour d'Appel. Il explique les diverses clauses citées par M. Mousseau Il dit que lorsque la Chambre se formera en comité son honorable ami M. Mousseau pourra sans doute indiquer certaines parties du bill qui pourront être modifiées.

La section 9 donne aux plaideurs de la Province de Québec pleine liberté d'appeler, lorsque dans la Cour Supérieure de Québec d'après l'opinion des Juges de cette Cour, il est à propos que l'appel soit accordé lors même que le montant en litige serait moindre que $2,000, ils auraient le pouvoir d'accorder un appel du jugement prononcé en Cour de Révision. Dans la Province de Québec, il n'y a pas d'appel de la Cour de Révision à la Cour du Banc de la Reine.

PLUSIEURS DEPUTES—(Oui ! oui !)

M. MacDONALD dit que dans ce cas il a été mal renseigné. Il lui semble que ces trois clauses ne restreignent point la liberté des plaideurs, mais qu'elle l'augmentent. C'est son intentlon que le bill soit rédigé de manière à recontrer les vues de toutes les diverses provinces.

Après quelque discussion le bill subit sa seconde lecture.

Sur motion de M. POPE (Compton) la Chambre se forme en comité sur le bill concernant les marques de commerce et les patrons industriels,

Dans le comité M. WHITE (Renfrew) démontre que d'après le bill les droits des commerçants de bois se trouvent lésés.

M. POPE consent à ce que le bill soit amendé de manière à obvier à cet inconvénient. Le bill est rapporté, subit sa troisième lecture et est amendé.

M. COLBY dit qu'en sa qualité de président du comité nommé par la Chambre pour considérer la loi de banqueroute il doit donner des explications sur la position prise par le comité sur cette question. Il fait un long discours dans lequel il passe en revue les facheux effets produits sur le commerce canadien par l'ancienne loi de banqueroute. Il propose que la Chambre se forme en comité sur le nouveau bill soumis par le ministre.

A six heures la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR

M. GIROUARD seconde la motion de M Colby. Il fait une revue rapide des lois de banqueroutes dans toutes les parties de l'univers et lit des extraits du *London Spectator* qui démontrent la nécessité d'une nouvelle législation sur les lois de banqueroutes. Il fait, à l'appui du nouveau bill, un long discours qu'il termine en disant que dans son opinion, il serait imprudent de vouloir se borner au rappel pur et simple de l'ancienne loi.

M. BECHARD se prononce en faveur du rappel pur et simple. Il désapprouve le nouveau bill qui, d'après lui, met le débiteur à la merci du créancier.

Il propose en amendement que le bill ne soit pas lu une seconde fois, mais que l'acte de faillite soit rappelé sans condition.

Une discussion s'ensuit et MM Lane, White (Renfrew), Cameron (Victoria), Weldon, Coursol, Cameron (Huron Sud) et MacDonald (Pictou) y prennent part.

Le vote est pris sur l'amendement de M. BECHARD et cet amendement est adopté sur la division suivante :

POUR :—Allison, Bain, Béchard, Benoit, Bergeron, Bergin, Bill, Bolduc, Borden, Bourassa, Bourbeau, Brooks, Brown, Bunster, Burk, Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Caron, Casgrain, Chandler, Christie, Cimon, Cockburn (Northumberland) Coughlin, Coupal, Coursol, Cuthbert, Desjardins, Domville, Drew, Dubuc, Dugas, Dumont, Farrow, Ferguson, Fiset, Fitzsimmons, Fortin, Fulton, Galbraith, Gill, Girouard (Kent), Grandbois, Huntington, Ives, Jackson, Jones, Keeler, King, Kranz, Landry, Lanthier, Larue, Little, McDonald (Pictou), MacMillan, McCallum, McCuaig, McDougall, McInnes, McKay, McQuab, McRoryt Malouin, Mousseau, Methot, Masson, Mu tart, O'Connor, Olivier, Orton, Ouimet, Patterson (Essex). Pickard, Pinsonneault, Poupore, Rinfret, Robertson (Shelburne), Robitaille, Rogers, Ross (Dundas), Roulean, Routhier, Ryan (Marquette), Shaw, Smith (Westmoreland), Sproule, Tassé, Tellier, Thompson (Cariboo) Trow, Vallée, Wallace (Norfolk), Wallace (York) White (Hastings), Williams, Wright, Yeo Total, 99.

CONTRE :—Anglin, Arkill, Baby, Binnerman, Boultbee, Bowell, Brecken, Burnham, Burpee (St Jean), Cameron (Victoria), Cartwright, Casey, Charlton, Cockburn (Muskoka), Colby, Connell, Daly, Dawson, Desaulniers, Doull, Elliott, Fleming, Flynn, Gault, Geoffrion, Gigault, Gillies, Gillmore, Girouard (Jacques-Cartier), Gunn, Guthrie, Hackett, Haddow, Hay, Hesson, Holton, Hooper, Houde, Kilvert, Kirkpatrick, Lane, Laurier, Longley, MacDonald (Kings), MacDonald (Victoria, B C), McDonald (Pictou), McDonald, Victoria, N E), MacDonnell (Inverness), MacKenzie, McCarthy, McIsaac, McLeod, Merner, Mills, Mongenais, Ogden, Patterson (Brant), Platt, Plumb, Pope (Queen's), Robertson, Hamilton, Robinson, Rochester, Ross (Middlessex), Ryan, (Montreal), Scriver, Snowball, Strange, Thompson (Haldimand), Tilley, Wade, Weldon, White (Cardwell), White (Renfrew). Total, 75

Ce résultat est annoncé au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.

M. BECHARD propose la seconde lecture du bill pour rappeler les lois de faillite maintenant en force dans la Puissance du Canada.

M. PATERSON (Brant) proteste avec force contre le rappel de la loi de banqueroute et dit que cela amènera une crise commerciale des plus désastreuses dont les effets se feront sentir dans tout le pays et qui détruira cette confiance dont en a tant besoin.

MM. HOUDE et COLBY déclarent que le bill qu'ils auraient voulu voir adopter avant été perdu, il ne leur reste plus, dans l'intérêt de leurs commettants, qu'à voter pour le rappel pur et simple.

M. BROOKS dit que depuis deux ans la Chambre a législaté sur des bills de banqueroutes tous plus impopulaires les uns que les autres, jusqu'à ce qu'on en vint au rappel pur et simple. Il croit que le pays trouvera son avantage dans un intervegne d'un an dans tous les cas. Après quelque discussion le vote est pris et la motion pour la seconde lecture est adoptée par une majorité de 57. 117 pour et 60 contre.

La Chambre s'ajourne à 12.35

Québec, 29—On dit que le Dr. Wakham doit être nommé capitaine du navire *Napoléon III*, qui doit passer la saison au Golfe.

Environ 100 journaliers ont laissé cette ville, hier, par le chemin de fer du Nord, pour aller travailler à St Vincent de Paul.

Le Gouverneur Général, dans sa prochaine visite ici, assistera au lancement d'un navire portant du chantier de M. Valin.

Le capitaine Heigham et le détachement de police, qui avaient été envoyés à St. Vincent, sont de retour en cette ville.

Québec, 29—Il s'organise à St. Roch un nouveau corps de musique. Les instruments en ont été importés de Paris.

Le maire a reçu une lettre du major de DeWinton l'informant que Leurs Excellences le marquis et la marquise de Lorne visiteront Québec au commencement de juin.

L'hon. M. Starnes qui se trouve subitement devenu ministre des travaux publics pour quelques jours, s'est donné le plaisir de visiter les travaux qui se font sur le chemin de fer à Québec. Il s'est fait accompagner par le trésorier provincial et par l'ingénieur du gouvernement, M. Ligh. Ces trois personnages se sont aussi rendus au terrain de la Vacherie où M. Joly se propose de construire les ateliers du chemin de fer du Nord.

Un pénible accident est arrivé ce matin à l'hôtel Lebel, sur la rue St. Pierre. Deux menuisiers travaillaient au sommet d'une maison à trois étages et posaient des chassis vitrés lorsque la planche sur laquelle ils étaient assis manqua tout à coup et les précipita dans le vide. Ils passèrent par l'ouverture et tombèrent dans la cave située vis à vis. L'un des deux, Joseph Goldbout fut tué instantanément. Il était âge de 43 ans et il laisse une femme avec cinq enfants. Il résidait à St. Sauveur.

Son compagnon s'est fait de terribles blessures. On craint qu'il ne puisse survivre.

Ottawa, 29—L'hon. M. Masson, ministre de la milice, a donné avis qu'il présenterait les importantes résolutions suivantes :

1o Qu'il est important d'amender l'acte 39 Vict., chap. 12 et de pourvoir à ce que le prochain enrôlement de milice d'après la section de l'acte 31 Vict., cap., 40, soit fait et complété le ou avant le 28me jour de février 1881, et aussi le ou avant le même jour ensuite après chaque période de cinq ans, excepté dans les cas de guerre ou autres circonstances imprévues ;

2o Qu'il est expédient d'amender la 27e section de l'acte 31 Vict., chap. 40, tel qu'amendé par la 36 Vict., chap. 46, et de pourvoir à ce que quand les services de la milice active ou d'aucun corps seront requis par les municipalités, ces dernières devront payer selon le taux autorisé pour le service actuel les officiers, les officiers et les hommes sans commission, plus une piastre par jour pour chaque cheval nécessairement employé en même temps qu'une somme de une piastre par jour pour chaque officier, 50 centins pour la nourriture des officiers et hommes sans commission et 50 centins par jour pour le fourrage nécessaire pour chaque cheval.

De plus les municipalités devront fournir de bons logements pour les hommes et de bonnes écuries pour les chevaux. Les sommes d'argent ainsi que le prix de la nourriture pourront être retirés de la municipalité par l'officier commandant. Un proviso dit que le gouvernement pourra avancer l'argent nécessaire sauf à se faire rembourser.

La troisième section pourvoit à ce que les terrains et bâtisses servant aux fins militaires puissent être vendus par ordre du gouverneur en conseil.

Les opposants de l'entreprise du Pont du Côteau ont fait distribuer une circulaire parmi les membres du comité des chemins de fer.

Le gouvernement s'est prononcé aujourd'hui au sujet de cette grande entreprise. Il s'est déclaré favorable à la construction de ce pont à la condition que les plans et les contrats soient avant d'être adoptés soumis à l'approbation du gouverneur-général en conseil. Le bill fut amendé en ce sens.

Le comité des banques et du commerce a rejeté le bill de M. Girouard sur l'agiotage des valeurs.

Le nouveau tablier du trottoir entre le pont de suspension et le pont en pierre a été cause d'un accident fatal. Arthur Blanchard, âgé de 16 ans est tombé en portant un objet pesant et s'est fait des blessures internes qui l'ont fait mourir hier. Les parents ont intenté une action contre la ville de Hull.

Ottawa, 29—Le Bill de M Girouard concernant les banques et les courtiers a été remis à la prochaine session du Parlement par le comité des finances.

Pleasant Hill, Ont., 29—Ce matin, la maison, les granges et hangars de Kincaids devinrent la proie de flammes. L'amenblement a été sauvé. Pertes environ $1,000.

Ottawa, 29—John Nicholson a été nommé député-shérif.

Plusieurs ingénieurs du chemin de fer du Pacifique sont partis hier matin pour Manitoba.

Il y a eu une assemblée publique, hier, à l'Hôtel de Ville. On y a discuté la question du pont du Côteau et une résolution a été passée, démontrant son importance pour le district d'Ottawa.

San Francisco, 29—Les dernières nouvelles d'Yokohama rapportent que le Japon a formellement renoncé à la possession des îles Loo Choo. L'ambassadeur chinois proteste et menace de retourner dans sa patrie

L'ambassade maritime anglaise a été abolie à Yokohama ; l'ambassade française le sera bientôt.

Valparaiso, 29—Les vaisseaux de guerre Chiliens ont bombardé l'abillon, Depica et Huanillas et ont détruit les plateformes d'Iquipe, dont le port est bloqué.

Whitehall, N J, 29—Le lac Champlain est libre de glace et la navigation va s'ouvrir cette semaine.

Chicago, 29—Mark Gray a été mis en accusation pour avoir attenté à la vie d'Edwin Booth, La mère de Gray dit qu'elle n'a jamais vu Booth et que Mark est aliéné.

Washington, 29—Le Président a envoyé hier au Sénat la nomination suivante : F W Prince, de New-York, nommé consul à Belleville, Canada.

Rome, 29—Le Dr. Newman a été le but d'une attention toute spéciale à son arrivée à son arrivée à Rome. Le Pape l'invita à paraître à la Cour aussitôt après s'être remis des fatigues du voyage, et il fut reçu avec des marques de distinction par le Pape et les Monsignori de sa Cour.

Londres, 29—La Chambre de Commerce hier, a approuvé la politique financière du gouvernement par une majorité de 73 voix.

Berlin, 29—Le Prince de Bismark a demandé l'opinion du Reichstag sur le procès du député Hasleman, qui a désobéi à la loi socialiste. On a défendu la circulation en Allemagne de trois journaux allemands, publiés en Amérique.

Vienne, 29—Les puissances ont unanimement accepté la médiation entre la Turquie et la Grèce.

Madrid, 29—La Princesse Christine est morte hier à Séville. Elle était le second enfant du duc de Montpensier, sixième fils de Louis-Philippe et de la Princesse Louise, sœur de la Reine Isabelle. La Princesse est née à Seville en 1852, et à 20 ans, elle épousa le Prince Pierre d'Orléans, duc de Penthicore, qui était son cousin.

New-York, 29—Le *Times* de St Louis dit que 8,000 nègres sont arrivés au Missouri depuis le commencement de l'exode.

Pittsburg, 29—John O Reid, résidant près d'Elizabeth, fit venir chez lui un nommé J Williams, et le tua sans la moindre provocation de la part de Williams.

New-York, 29—Hier, 1,032 émigrants sont arrivés en cette ville. Le "City of Richmond" en portait 758 ; c'est le nombre le plus grand qu'un steamer ait traversé depuis 1876.

Londres, 29—Il a été publié ici une dépêche du marquis de Lorne, dans laquelle il justifie le tarif protecteur du Canada, vu que les Etats-Unis sont invariablement hostiles au Canada pour tout ce qui regarde les tarifs et que les manufacturiers des Etats-Unis peuvent tuer toute industrie canadienne en s'entendant pour inonder le marché canadien d'articles de même nature.

L'absence du tarif aurait les mêmes résultats qu'une remise de droit par le gouvernement. Le ministre des finances est convaincu que si le tarif produit un changement dans le commerce de l'Angleterre ce sera dans le sens de l'augmentation. Il est certain que pour plusieurs branches ce résultat aura lieu.

Constantinople, 29—L'Allemagne et la France ont forcé la Porte de céder à la Grèce le territoire indiqué dans la 13me clause du protocole du Congrès de Berlin. On a informé la Porte que les Puissances avant accepté la médiation, donneront instruction à leurs ambassadeurs de régler la question des frontières.

ON DEMANDE plusieurs Modistes et Couturières de première classe chez HENRY MORGAN & Cie., Maison Coloniale.
29 Avril. 194—d

ON DEMANDE un VENDEUR actif et énergique, à salaire ou à commission. S'adresser à 9 a.m. ou 1,30 p.m., au No. 281, rue Notre-Dame.
25 avril.—s p 194

DEUX MESSIEURS TROUVERONT des CHAMBRES en s'adressant au No. 853, rue Ste. Catherine.
30 avril.—1 p 195

ON DEMANDE UN BOULANGER chez L. THEOREST, Ste. Anne du Bout de l'Ile.
30 avril.—1 p 195

ON DEMANDE UN COUPEUR de première classe pour de l'ouvrage de pratique. Personne ne devra faire application sans avoir les meilleurs certificats.
J. A. BEAUVAIS,
190, rue St. Joseph.
30 avril.—1954

ON DEMANDE
DE BONNES CUISINIERES. S'adresser au
Star Employment Agency,
621 et 623, Rue Craig.
28 Avril. 191—8

On Demande
DE BONNES SERVANTES. S'adresser immédiatement au
Star Employment Agency,
621 et 626, Rue Craig.
25 Avril. 191—8

CHAMBRE—PENSION—Chambre bien meublée à louer, agréablement située dans la partie Ouest, avec ou sans pension partielle ; prix très-réduits. Informations données et reçues au No. 179, Rue St. Denis, à dix minutes de marche du Bureau de Poste.
28 Avril. 193—8

AVIS
On demande les INSTITUTEURS munis de diplômes académiques et d'école modèle, pour la municipalité scolaire catholique du Village St. Jean Baptiste.
S'adresser à
A. O. MARIEN,
Sec. Trés.
Bureau, 134 rue Cadieux.
21 avril.—190 h

INSTITUTEUR
On demande pour la municipalité de Ste. Cunégonde, un INSTITUTEUR possédant les langues anglaise et française et muni de bonnes recommandations.
S'adresser à la Bureau des Commissaires, 650, rue St. Joseph.
21 avril.—h 190

INFORMATIONS DEMANDÉES
Sur M. LUC ROUSSEAU, noyé le 12 courant, et s'en retournant à Laprairie.
Signalement : Taille moyenne, cheveux blanche. Il portait un pardessus noir, pantalons gris. Les personnes qui trouveront le cadavre du défunt, obligeront beaucoup la famille en en donnant connaissance à M. le Curé de Lapraire.
18 avril.—j k 187

ARGENT A EMPRUNTER
Pour une Communauté. Garanties sûres offertes. S'adresser rue des Commissaires, No. 225.
25 avril.—j 191

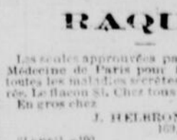

M. Jetty, Forgeron, Rue Cuvy, côté nord de la Rue St. Joseph, ferre les chevaux les quatre pieds en neuf pour 85c, ferre en vieux les quatre pieds pour 75c. Bande les Roues de Carosse pour $1.20.
29 Avril. 194—us p

PERDUS OU VOLÉS
Dans la cour No 268, coin des rues Ontario et Chenneville, DEUX COCHONS, l'un noir et blanc et l'autre blanc, ayant l'oreille droite coupée, appartenant à Michel Roy. Les personnes qui en donneront connaissance au propriétaire seront récompensées.
30 avril.—1 p 195

Avis à propos de Colonisation.
Toute personne qui désirerait avoir quelques informations à propos de Colonisation, peut s'adresser à
C. A. BOCHON, Ecr., Avocat, No. 312, rue Notre-Dame,
Audessus des bureaux de La Minerve.
30 avril.—8 195

HOTEL RICHELIEU.
Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu, a l'honneur de les informer qu'il vient de faire l'addition de cent magnifiques chambres à son hôtel, faisant face à la place Jacques-Cartier.
L'Hôtel Richelieu ne le cède en rien aux premiers hôtels de la Puissance, et le public y trouvera tout le confort possible à des prix modérés.
L. B. DUROCHER,
Propriétaire.
31 avril.—195 s

Société Canadienne-Française de Construction
DE MONTREAL
AVIS
1o. Le tirage au sort et la vente à l'enchère des 130me et 134me appropriations auront lieu le 14 Mai prochain, à 7½ heures du soir, au bureau de la société, No. 17, rue Gosford. La 47me semaine devra être payée.
2o. Le Bureau de Direction recevra des soumissions ou offres, soit en parts ou actions de la société, soit en argent, pour la propriété située au coin de la rue Craig et de la rue Sanguinet, ainsi que pour une autre propriété située rue Logan, No. 314.
3o. Les actionnaires sont invités à assister à cette assemblée, en grand nombre, pour prendre en considération les propositions faites par un actionnaire à l'assemblée générale annuelle du 17 Février dernier.
Par ordre,
T. LAPALME, N. P.,
Sec. Trés.
Montréal, 29 Avril 1879.—1951 p

CAPSULES
RAQUIN
Les seules approuvées par l'Académie de Médecine de Paris pour le traitement de toutes les maladies secrètes. Guérison assurée. Le flacon $1. Chez tous les pharmaciens. En gros chez
J. HELBRONNER & Cie.,
103, rue St. Jacques.
21 avril.—190

VENTE PAR ENCAN.
PAR MARCOTTE & ARCHAMBAULT
ACTE DE FAILLITE DE 1875
Et ses Amendements.
Dans l'affaire de
CHARLES BARBEAU, marchand-épicier.
FAILLI.
Vente par Encan.
Les soussignés vendront par Encan Public, par ordre de GEO. A. HUGHES, syndic.
Mercredi, 30 Avril
Au No. 269, Rue St. Joseph, à l'ancien magasin du failli, un Stock d'Epiceries s'élevant comme par inventaire, à... ... $800 03
Piano, Ménage, Voitures, etc. ... 56 50
Billets et Comptes ... $832 42
... $1,805 38
Conditions, argent comptant.
Vente à DIX heures.
MARCOTTE & ARCHAMBAULT,
Encanteurs.
Montréal, 25 Avril 1874.—192 l

Tapis de Bruxelles.
Tapis Tapestry.
Tapis de laine
Tapis Union.
Un lot de Prélart légèrement endommagé.
Un grand assortiment de Prélarts Anglais aux anciens prix.
Rideaux de Damas et de Dentelle, &c.
Le tout à très bas prix chez
LIGGET & HAMILTON,
15, 15, 17 et 19, Rue St. Joseph.
29 Avril 194—r

BULLETIN HEBDOMADAIRE.
Nombre d'acheteurs servis durant la semaine finissant le 19 Avril 1879. ... 5111
Semaine correspondante l'an dernier ... 4418
Augmentation ... 663
Nouvelles Marchandises.
Nous venons de recevoir trois caisses de nouveaux Rideaux en dentelles, arrivées directement des manufactures, comprenant tous les nouveaux goûts de la saison.
Rideaux en dentelle, 85c la paire.
Rideaux en dentelle, $1.10 la paire.
Rideaux en dentelle, $1.25 la paire.
Rideaux en dentelle, $1.50 la paire.
Rideaux en dentelle, $1.60 la paire.
Rideaux en dentelle, $1.75 la paire.
Rideaux en dentelle, $2.10 la paire.
Rideaux en dentelle, $2.50 la paire.
Rideaux en dentelle, $2.75 la paire.
Rideaux en dentelle, $3.00 la paire.
Rideaux en dentelle, $3.25 la paire.

TAPIS Les Tapis de S. CARSLEY sont à meilleur marché que partout ailleurs.
Tapis Alhambra.
Tapis Cordon
Tapis de Perse pour antichambre.
Tapis de Chanvre (Exhibition)
Tapis de Passage depuis 12c.
Tapis nouveau patente.
Le plus bas prix de nos Tapis est de 10c par verge.
Le plus haut prix est de 40c la verge.
S. CARSLEY
S. CARSLEY, Nos. 393 et 395, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL
29 Avril. 194—r

GANTS DE KID
A
BON MARCHÉ.
Vous pouvez acheter une paire de Gants de Kid valant $1.00 pour 35c, c'est le prix de Gants de Coton commun. Toute personne désirant avoir un bon Gant de Kid devra se hâter de venir de bonne heure pour choisir sa grandeur. Le magasin est ouvert depuis 7½ heures jusqu'à 10 heures, la vente se durera seulement que quelques jours.
Gants de Kid brun foncé, à 35c.
Gants de Kid brun medium, à 30 cts.
Gants de Kid brun pâle, à 35 cts.
Gants de Kid vert foncé, à 35 cts.
Gants de Kid vert pâle, à 35 cts.
Gants de Kid ardoise foncé, à 35 cts.
Gants de Kid ardoise pâle, à 35 cts
Gants de Kid de toute nuance, à 35 cts.
chez
I. A. BEAUVAIS
190, Rue St. Joseph.
19 Avril. 186—r

Maison Nationale.
MM. MATHIEU & GAGNON
ont le plaisir d'annoncer à leurs connaissances et à tous ceux qui désirent acheter UNE JOLIE MARCHANDISE à bon marché qu'ils ont ouvert leur magasin au
No 105 Rue Notre-Dame
Leur assortiment est des plus complets et surtout des mieux choisis.
6 Mars. 150—tm k

Supériorité
Dans le goût, convenance, durée et bon marché des habillements, tels sont les principaux traits qui dominent chez J. G. KENNEDY & CIE. La variété des habillements d'affaires maintenant en main et pouvant être portés immédiatement, est beaucoup plus considérable que dans toute saison antérieure à celle-ci. Venez et voyez nos dernières modes.
Habillements d'Affaires !
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Habillements d'Affaires de Kennedy
Pardessus du Printemps
La plus grande variété et aux prix plus économiques
J. G. KENNEDY & Cie.
31 et 33, Rue St. Laurent
25 Avril. 191—r

VENTE PAR ENCAN.
PAR M. HICKS & CIE.
Succession P. Muldoon
Vente de magnifiques meubles de ménage Piano de Boston, 2 mobiliers de salon en reps cramoisi avec rideaux pour appareiller, rideaux en dentelle et corniches, 4 ottomans tapis, glace anglaise, miroir, chaises pour Dames, table de centre, étagère, table à cartes, bibliothèque, peintures à l'huile, chromos, table avec rallonge, chaises en crin, buffet, mobilier de chambre, couchettes en fer, garderobe, machine à coudre Singer, matelas en crin et à ressorts, tapis d'escalier et prélarts, poêles de salle et de cuisine, réfrigérant, verrerie et faïence, articles plaqués, coutellerie, ustensiles de cuisine etc.
MERCREDI, le 30 Avril, nous vendrons, par ordre des exécuteurs de feu Patrick Muldoon, de vendre à la résidence No. 104, rue Stanley, tous les meubles et effets mentionnés ci-dessus.
Vente à DIX heures.
M. HICKS & CIE.,
191 Encanteurs.

VENTE de Meubles et Effets de Ménage.
Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence de feu R. THOMSON, No. 60, Place Jacques-Cartier, (ancien Hôtel St. Nicolas,
Mercredi après-midi, le 30 Avril
Tous les Meubles et Effets de Ménage, comprenant :
Mobilier de Salon,
Do Chambres à Coucher,
Do Cuisine.
Vente à DEUX heures.
M. HICKS & CIE.,
194 Encanteurs.

Vente de magnifiques Meubles de Ménage,
Tapis, Aquarelles, Gravures, Mobilier de Salon, Ornements, Miroir, Porcelaine, Verrerie, Articles plaqués, Rideaux et Cornices, Mobiliers de Chambre en Noyer Noir et en Frêne, Garderobe, Réfrigérant, Poêles de passage et de cuisine, Ustensiles, etc., JEUDI MATIN, 1er Mai.
Nous avons reçu ordre de vendre à la résidence No. 129, rue St. André, tous les meubles et effets ci-dessus mentionnés.
Vente à DIX heures.
M. HICKS & Cie.,
195 Encanteurs.

Vente de Meubles de Ménage, Piano, etc., venant de résidences privées.
JEUDI APRES-MIDI, 1er Mai, nous vendrons à notre magasin, No. 62, rue Notre-Dame, un assortiment considérable et varié de meubles de ménage, comprenant :
Deux Pianos, Mobiliers de salon et de chambre à coucher, Tapis Tapestry, Moquet et de Bruxelles, Bibliothèques, Miroirs, Gazeliers, Tableaux et Ornements, Buffets, Tables de Centre et de Salle à Diner, Matelas en crin, Oreillers, Réfrigérants, Poêles de salle et de cuisine, etc., etc., transportés de résidences privées pour la commodité de la vente. Pas de réserve.
Vente à DEUX heures.
M. HICKS & Cie.,
195 Encanteurs.

Meubles de Ménage, Ameublement de Buvette, etc.
Nous avons reçu ordre de vendre au No. 1, rue St. Laurent, VENDREDI APRES-MIDI, 2 Mai, tous les meubles et effets de ménage, ainsi que l'ameublement de la buvette, pompe à bière, miroirs, tableaux, verres, bouteilles, liqueurs et le contenu de la buvette.
Vente à DEUX heures.
M. HICKS & CIE.,
196 Encanteur.

Grande Vente
ACTE DE FAILLITE DE 1875
Et ses Amendements.
Dans l'affaire de
A. PILON & CIE, Failli.
Par ordre du Syndic Officiel,
C. BEAUBOLEIL, Ecr.
A une assemblée des créanciers de la dite faillite il a été décidé de réassortir l'ancien stock de banqueroute de A. Pilon & Cie, et de continuer la liquidation pendant et durant tout le mois de Mai.

AVIS D'ECONOMIE AU PUBLIC
Nous vendrons meilleur marché que jamais.
L'habile et intelligent M. F. X. GIGUERE no aimé par des créanciers gérant de la dite faillite, profite de cette occasion pour remercier le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et sollicite humblement une visite des pratiques,
Au Grand Magasin du Bon Marché
Où tous les anciens employés sont encore attachés, lesquels se feront un devoir de servir consciencie

FEUILLETON.

UNE ROUTE SANGLANTE.

Le Comte de Montestruc.

(SUITE.)

Cependant le marquis se tordait dans ses liens ; mais aucun effort ne l'en pouvait détacher. Il poussa un cri rauque.

—Vous avez donné le signal contre moi, monsieur le marquis ; je le donnerai contre vous.

La princesse fit un mouvement vers Hugues.

—J'ai dormi sous le toit de M. de Saint-Ellix, monsieur, dit-elle ; n'accorderez-vous pas à une femme le droit de parler pour son hôte ?

—Vous avez tous les droits sans doute ; mais, moi, j'ai un devoir à remplir... l'honneur du nom outragé à défendre !

—Il parle de son nom, ce manant ! hurla le marquis.

Hugues tira une épée qu'il avait cachée sous sa longue robe et levant le bras :

—Prends ta houssine, Coquelicot.

Coquelicot releva sa manche et saisit la houssine.

—Veux-tu cent pistoles ? cria le marquis.

—Non !

—En veux-tu cinq cents, mille, dix mille ?.........

—Rien ! coup pour coup. Tu en compteras douze, Coquelicot.

Une sueur de mort roulait du front de M. de Saint-Ellix.

—Haut la main ! cria le fils du comte Gédéon. Attention, Coquelicot je commence.. y es-tu ?

—J'y suis !

—Alors frappe et frappe dur !... Un !

Mais au moment où le rotin sifflait en l'air et, tournoyant, allait s'abattre sur les chairs nues du marquis, Hugues tendit le bras, et, le tranchant de l'épée rencontrant le bâton, le coupa net en deux sans qu'il eût touché les épaules du patient.

—Attendez ! cria Hugues d'une voix forte.

On se tut soudain.

—Maintenant, déliez cet homme.

Les liens qui garrottaient le marquis tombèrent un à un. Il sauta sur ses pieds.

—Une épée ! cria-t-il.

—Une épée à vous ! et pourquoi faire ?

—Pour te tuer !

Hugues salua froidement.

—Ah ! vous consentez donc à vous battre avec un manant tel que moi ? Et vous n'avez point tort, monsieur le marquis, car mon sang vaut le vôtre.

Et tandis que, sur un signe de son maître, Coquelicot prenait l'épée de M. de Saint-Ellix et la lui présentait :

—Tout à l'heure, madame, reprenait Hugues, vous m'avez demandé mon nom. Veuillez lire ce papier, et le lire à haute voix. Il est bon que monsieur le marquis sache qui je suis avant de croiser le fer avec moi.

Après avoir regardé d'un air de curiosité celui qui s'inclinait devant elle, la princesse Léonora jeta les yeux sur le papier que Hugues venait de tirer de sa poitrine. Un éclair de joie illumina son visage.

—Ah ! je savais bien que la fortune vous avait créé gentilhomme ! dit-elle. Elle est femme et ne pouvait pas se tromper !

Alors, d'une voix qui sonnait comme l'or, elle lut les quelques mots qu'on voyait sur le papier :

"Vous avez devant vous mon fils, Hugues-Paul de Montestruc comte de Chargepaul, en foi de quoi je signe.

"LOUISE DE MONTESTRUC,

"COMTESSE DE CHARGEPAUL."

—En garde maintenant, en garde !...... Monsieur le marquis, vous avez la terre de Montestruc, dit-on moi j'en ai le nom...

—Pardieu j'aurai ton sang !

M. de Saint-Ellix venait de tomber en garde lorsque Hugues, rompant et tournant les yeux vers la troupe :

—Franc jeu ! dit-il d'un air d'autorité, et que personne ne bouge... fussé-je jeté par terre mourant...

—Bien, dit la princesse.

Kadour s'était approché, et, les bras croisés sous son manteau de laine, l'œil en feu, regardait Hugues.

—Quand à toi, vil esclave, tout à l'heure je te ferai bâtonner jusqu'à ce que mort s'en suive ! cria le marquis.

Mais Hugues se redressant :

—Place à présent !

A l'instant même on entendit le froissement du fer. Les deux épées venaient de se rencontrer et de se heurter. Hugues tenait celle que le comte Gédéon son père portait lorsqu'il avait tué le baron de Saccaraux. On y voyait des taches rouges le long de l'acier.

On aurait dit que les deux lames était animées d'une vie terrible ; elle se cherchaient, s'évitaient, se fuyaient et de nouveau se rencontraient avec des grincements rapides et durs.

Le marquis croyait, dès la première attaque, venir à bout facilement du jeune comte, mais à ses ripostes il comprit qu'il avait affaire à un rude antagoniste et serra son jeu. Mais quelle que fut la rapidité de ses feintes, toujours la pointe de son fer se heurtait à cette épée qui avait déjà bu du sang humain. Hugues, maître de lui même comme il l'avait été en face de Briquetaille, le tâtait. Prompt comme l'éclair, un instant il enveloppa la lame du marquis et le désarma.

Coquelicot ramassa l'épée et la rendit au marquis.

— Continuons, monsieur, ce n'est rien, dit Hugues,

M. de Saint-Ellix, qui entendait les chuchotements et les rires étouffés des témoins, le chargea avec fureur.

—Vous vous découvrez, monsieur, prenez garde ! reprit Hugues.

Et une seconde fois liant son arme avec une force irrésistible, il la fit voler à l'extrémité de la salle.

Le marquis bondit après comme un loup, mais déjà Coquelicot l'avait devancé et la lui présentait par la garde.

Le combat recommença violent, farouche, silencieux. Les yeux de M. de Saint-Ellix luisaient comme des charbons ardents. Il avait les dents serrées derrière ses lèvres blanches. Tout à coup, et pour la troisième fois, son épée fut enlevée à sa main.

—Bravo ! cria la princesse qui ne put résister à l'admiration que lui inspiraient la grâce exquise et l'inaltérable sang-froid du jeune comte.

Fou, désespéré, le marquis porta ses deux mains à sa tête.

—Ah ! tuez moi ! cria-t-il, mais, tuez-moi donc !

—Va pour du sang ! répondit Hugues, tandis que Coquelicot, souriant, rendait son épée au marquis.

Kadour regardait impassible.

Hugues se ramassa, et, n'attendant plus l'attaque de son adversaire, les fers à peine croisés, partit comme une balle et d'un coup droit traversa le bras de M. de Saint-Ellix.

Le marquis voulut soulever pour une dernière lutte sa main qui pendait inerte le long du corps ; elle retomba sans force, et ses doigts laissèrent échapper l'épée.

Hugues s'en empara, et la passant lui-même à la ceinture de M. de Saint-Ellix, qui le regardait faire :

—Monsieur le marquis, dit-il, vous la porterez pour le service du roi.

Coquelicot alors courant à la fenêtre :

—Eh ! l'ami ! criait-il au bataleur, tu peux reprendre ton ours et délivrer la garnison.

La princesse venait de se rapprocher de M. de Montestruc, pâle, émue :

—Monsieur, dit-elle, je suis heureuse de vous avoir rencontré, et j'espère vous rencontrer de nouveau. Votre place n'est pas au fond de cette province écartée, mais à la cour.... et vous y ferez votre chemin..... C'est la princesse Mamiani qui vous le dit.

Un combat terrible, cependant, se livrait dans l'âme du marquis. La colère grondait encore, la rancune bouillonnait. Avoir été vaincu, lui, chez lui par un enfant à qui l'on ne voyait encore qu'une ombre de moustache ! Il pâlissait, rougissait et lançait partout des regards farouches. Mais d'un autre côté, ce n'était pas un homme d'une trempe ordinaire qu'il avait eu devant lui ; et il ne savait pas si, à sa place, il eût agi de même. Enfin, dans cette lutte entre les bons et les mauvais instincts dont l'âme de M. de Saint-Ellix était le théâtre, le bon l'emporta, et le marquis s'avançant vers Hugues :

—Monsieur de Montestruc, dit-il, vous avez le cœur d'un gentilhomme comme vous en avez le nom.... Embrassez-moi.

—A la bonne heure ! s'écria la princesse qui l'observait, voilà qui est bravement parler !.. Vous allez tous deux jurer entre mes mains qu'une amitié sincère vous unira désormais.

—Ah ! de ma part, je vous le jure ! Cette amitié ne sera pas moins profonde et durable que mon admiration pour vous, belle princesse ! s'écria le marquis d'un air passionné.

Tandis qu'elle rougissait en souriant, Hugues et M. de Saint-Ellix échangeaient une accolade fraternelle. Le majordome, qui accourait avec les gens du marquis, inquiet de ce qui pouvait s'être passé en son absence, leva les bras au ciel à la vue d'un spectacle si merveilleux.

M de Saint-Ellix se mit à rire.

—Pardieu ! mon vieux Jonas, tu en verras bien d'autres ! s'écria-t-il. Apprends d'abord que ce jeune homme que je tiens par la main est mon ami, le meilleur de mes amis, et que j'entends qu'il soit le maître à Sain-Savy comme il l'est à la Testère : chevaux, carrosse, bêtes et gens, tout est à lui ici !... Et, par le diable, je voudrais qu'il eût envie de quelque chose à quoi je tiens, pour lui en faire le sacrifice sur-le-champ et lui montrer jusqu'où va mon amitié !

Ses yeux, en ce moment, tombèrent sur l'Arabe qui se tenait à l'écart, toujours immobile et silencieux. Son visage changea d'expression subitement :

—Ah ! c'est toi, mécréant, qui trahis ton maître ! s'écria-t-il, mais tu n'auras rien perdu pour attendre ! Les étrivières !... et que quatre hommes s'emparent de ce bandit à peau couleur de cuir et le fassent périr sous les coups.

Déjà Jonas, suivi de quatre valets étendait la main vers l'Arabe, lorsque Hugues s'interposant :

—Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le marquis, que vous feriez volontiers un sacrifice pour me prouver votre amitié ?

—Je l'ai dit et je le répète... Tu n'as qu'à parler... que veux-tu ?

Hugues alors désignant l'Arabe du doigt :

—Quel est cet homme que j'ai entendu appeler Kadour.

Un sauvage, un damné, un esclave enfin pris sur les corsaires d'Afrique.... Je l'ai reçu en cadeau d'un cousin que j'ai dans l'ordre de Malte.

—Veux-tu me le donner ?

—Prends-le. Quand un Saint-Ellix a promis, il tient parole.

(*A continuer.*)

AVIS.

Le et après le

Le premier Mai prochain

les Bureaux de la ROYAL INSURANCE COMPANY OF ENGLAND, et de la BRITISH AMERICAN ASSURANCE COMPANY OF TORONTO, seront

TRANSPORTES

Dans la Bâtisse de la Compagnie d'Assurance Royale

COIN DE

LA PLACE D'ARMES ET RUE NOTRE-DAME

26 avril.—1fr 192

AUX AMATEURS DE

PECHE ET DE CHASSE

A. BONNEVILLE

Annonce qu'il doit transporter son établissement d'articles de chasse et de pêche

AU NO. 227, RUE NOTRE-DAME

Ci-devant occupé par Wm. Harper.

10 avril. 179

ST. LAWRENCE HALL.

Cet Hôtel sera réouvert vers le

PREMIER MAI

par l'ancien propriétaire, si favorablement connu en Canada, aux Etats-Unis et dans l'Empire Britannique, et qui n'a épargné aucune dépense pour meubler tout l'hôtel ; il a fait faire toutes les améliorations modernes qui obtiendront à l'Hôtel la renommée d'hôtel de première classe.

Toutes les salles sont chauffées à la vapeur.

H. HOGAN, Propriétaire. S. MONTGOMERY, Gérant.

29 Avril. 194—um

HOTEL A VARENNES

PAR HENRI BRODEUR.

Cette maison, située sur les bords du St. Laurent, dans un des villages les plus pittoresques du Bas-Canada, est maintenant prête à recevoir des hôtes durant la saison d'été. L'accès à cet hôtel est très facile, n'étant éloigné de Montréal que de 15 milles. Le vapeur *Terrebonne* fait deux voyages par jour et fournit ainsi à l'homme d'affaires l'avantage de pouvoir travailler à la ville toute la journée et de venir coucher tous les soirs à Varennes. Les pensionnaires jouiront d'une grande tranquillité et en même temps auront une table bien servie, des appartements bien meublés et tout le confort que l'on peut trouver dans un hôtel de ville.

On pourra toujours se procurer la célèbre eau minérale de Varennes, et des voitures, chaloupes, etc., seront à la disposition des touristes, à des prix réduits.

29 avril.—m;c 191

A LOUER

MAISONS ET LOGEMENTS très confortables à et très-bas prix.

S'adresser à la librairie de J. B. ROLLAND ET FILS.

7 fév.—127 p

A LOUER

Sur la Rue St. Denis, No. 191, UNE MAISON en pierre de taille à deux étages, quatorze Chambres, Bains et *Closet*, Eau chaude et froide.

S'adresser au No. 191, Rue St. Denis, à ELIE PLANTE.

23 avril.—180 st p

A Louer

Un BUREAU très-confortable, No. 147, rue St. Jacques, maintenant occupé par M. Henry Hogan. S'adresser sur les lieux, à la Cie d'Assurance sur la vie "Union Mutual."

25 avril.—j 191

Maisons, Logements et Lots vacants A LOUER

RUE ST. ANTOINE, entre la rue Aqueduc et la ruelle Bishop, Nos. 253, 259, 261, 263.

RUE BLEURY, coin de la rue Berthelet, Nos. 224, 226.

RUE ST. LOUIS, entre les rues Bonsecours et St. Hubert, Nos. 23, 25, 27, 29, 31, 33. Les cinq premières maisons sont nouvellement bâties, les deux dernières sont à logements de 30 x 40 pieds.

RUE PERTHUIS, en arrière de la rue St. Louis, entre la ruelle Berri et la rue St. Hubert, Nos. 48, 50, 52, 54, 56. Les deux dernières maisons sont à la veille d'être terminées.

AUSSI,

PLUSIEURS LOTS VACANTS, très-bien situés pour le commerce de bois, entre autres sur les rues St. Ignace et Salaberry avec une maison qui peut être convertie en bureau sans aucun frais ; sur les rues St. Thomas et du Séminaire ; sur la rue St. Patrick, au Sud du Canal, entre les rues St. Colomban et St. Etienne ; plusieurs autres sur les rues Dorchester et Ontario. Tous ces lots mesurent de 20 à 30,000 pieds de superficie.

S'adresser à A. PRÉVOST & Cie., 266 et 268, rue St. Paul.

18 avril.—185 j k

HOTEL A LOUER à la Traverse de Longueuil.

Cet Hôtel est occupé actuellement par M. Théophile Bourdeau.

S'adresser à C. E. SCHILLER.

Montréal, le 19 Avril 1879. 187—1

A LOUER

Du premier Mai prochain, la MAISON en pierre de taille, No. 37, rue Berri, contenant 12 chambres, cuisine, cuisine d'été paneterie, chambre de bains, "W. C.," eau froide et chaude.

B. FURNISS & CIE., 25, rue Normand.

8 fév.—128 j

A Louer

Le MAGASIN rue Notre-Dame, No. 263, étant la moitié de celui maintenant occupé par MM. Bernard Frères. La division de ce magasin se fera avant le 1er Mai.

S'adresser à G. N. MONCEL, Bureau de la Succession Masson, Rue St. Jacques, 3.

21 fév.—130 j

A LOUER

Une magnifique EPICERIE avec logements—cave sèche—et autres bâtiments, à l'encoignure du Carré Richmond.

S'adresser à THOMAS H. COX, Rue Bonaventure.

29 Mars. 168—1

A LOUER

Une MAISON DOUBLE, isolée, et située au No. 12, rue St. Denis, municipalité St. Jean-Baptiste, munie de toutes les améliorations modernes, avec l'eau et le gaz dans les écuries ; jardin et un terrain contenant 13040 pieds.

S'adresser à Mr. F. X. BRAZEAU, 252, Rue St. Paul.

15 Février. 134—k

PROTECTION.

A LOUER à LACHINE, sur le canal, le bail d'une manufacture de portes, chassis, etc., avec les machineries nécessaires et la force motrice pour les faire fonctionner. Conditions faciles et libérales.

S'adresser sur les lieux, anciens moulins de MM. LACROIX & CHARBONNEAU.

Montréal, 20 Mars 1879.—175 m c

N. B.—Les propriétaires ont toujours en main un assortiment de bois variés, sciés et prêts à être livrés à prix réduits.

Aux Docteurs

A VENDRE—UNE PHARMACIE bien établie dans une localité centrale de la ville, résidence contigue à la pharmacie. Pour acheter il suffit d'un faible capital. C'est une occasion superbe, pour un jeune docteur, de s'acquérir une belle clientèle, vu que la clientèle de cette pharmacie est déjà bien établie. S'adresser par lettre à "Docteur, bureau de *La Minerve*."

Montréal, 9 Août 1878.—a k 27

UNE MACHINE A VAPEUR de la force de 8 chevaux à vendre.

W. STAFFORD, 110, rue du Collège.

1 mai.—28 a k

Tapisserie

PATRONS POUR 1879

MAISON

J. B. ROLLAND & FILS

12 et 14, rue St. Vincent

MONTRÉAL.

On reçoit actuellement à cet établissement un assortiment considérable de

Tapisserie à Patrons Nouveaux 1879

Dont les prix sont de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 cts le rouleau pour l'ordinaire, et de 12, 15, 18, 20 et 21 cts pour les qualités supérieures.

Les Tapisseries dorées ou vernies varient dans les prix de 20, 25, 30, 40 cts à $1.00, $1.50, et $2.00 le rouleau.

Bordures convenables pour chaque patron à très bas prix.

J. B. ROLLAND & FILS, 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal.

28 avril.—199 m

Succession en faillite de

Wm. SEMMELHAACK

Par ordre du syndic, le stock de Marchandises de Fantaisie et de

TAPISSERIE

Sera vendu à une réduction de 20 à 60 pour cent d'escompte sur les prix ordinaires.

125, rue St. Laurent

WM. SEMMELHAACK & Co.

28 avril.—193

AVIS IMPORTANT.

Faites vos achats chez les marchands qui n'ont qu'un seul prix et vous serez toujours satisfaits.

Nous avons l'honneur d'informer nos pratiques et le public en général, que nous avons reçu notre assortiment complet de *Chapeaux Français et Anglais* des célèbres maisons Lincoln Bennett, Woodrow, Christy, Melton, Bertell, etc., etc.

Une grande variété de Pardessus en tweed imperméable, Rugs, Parapluies, Gants, etc.

Un grand choix de Chapeaux pour enfants.

Chapeaux de Soie, Feutre et Tweed faits à ordre sous le plus court délai et dans les derniers goûts.

Aussi UN LOT de CHAPEAUX de FEUTRE de différentes formes, dont un grand nombre ont coûté jusqu'à $3.50 que nous vendrons pour 25c, 50c, 75c et $1.00.

Nous nous chargeons du soin des fourrures durant l'été, et de la réparation à des prix très-modérés.

Tout compte dû à l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie. devra être réglé d'ici au 15 Mai prochain.

LANTHIER & CIE., 271, RUE NOTRE-DAME.

25 avril.—191

PIANOS A BIEN BON MARCHÉ

S'ADRESSER A

GEORGE DAVELUY

223, rue Notre-Dame

Audessus du magasin d'épiceries de MM. Dufresne & Mongenais.

M. DAVELUY achète directement, et au comptant, ses Pianos des premières fabriques des Etats-Unis, et peut les vendre à meilleur marché que tous autres.

M. DAVELUY se charge en outre de collections et de diverses agences.

26 Mars. 166

McGauvran, Tucker & McDonnell

MARCHAND DE BOIS

Moulins à Scier et à embouveter, Fabrique de Portes, Fenêtres, boîtes, etc., de la partie Ouest

No. 676, RUE ST. JOSEPH.

Coin de la rue Canning Montréal.

31 mai. 221—a k

VIN ZUCCO-MADÈRE

De la plantation de S. A. R. le Duc d'Aumale à Palerme.

Wm. ELLIOT

Agent pour la Compagnie d'huile Kerosene de Portland.

Coin des RUES St. LAURENT et Ste. CATHERINE

21 Avril. 188—r

Conserves de Fruits assorties à 20c la lb.
Marmalade d'Orange, 20c la lb.
Petits Pois Français, $1.75 la doz.
Tomates de Lewis, $1.75 la doz.
Blé-d'inde sucré, $2.00 la doz.
Jambons de Cincinnati, 12c la lb.
Jambons de Campbell, 11c la lb.
Langues salées de Campbell, 12½c la lb.
Sucre d'Erable Nouveau.
Sirop do do
Cidre de Pommes au gallon.

A vendre chez

DUFRESNE & MONGENAIS, 221, rue Notre-Dame.

19 Avril. 186—r

John L. Wood

MARCHAND DE THÉ EN GROS ET EN DÉTAIL

117, *Grande Rue St. Laurent, pres du Marché.*

Nous avons maintenant en mains un assortiment complet de THÉS empaquetés de la Theine Co. Les Thés ci-dessus sont mis en boîtes hermétiquement fermées contenant ¼ et ½ lb et 1 lb. Les Thés et Cafés les mieux choisis toujours en mains.

2 Décembre. 72—r

Grand Mouvement Protectionniste !

DEMONSTRATIONS POPULAIRES.

Les acheteurs qui aiment le BON MARCHÉ la politesse et l'honnêteté se rendent en foule tous les jours au magasin

No. 285, Rue St. Laurent

A

L'ENSEIGNE DE LA BOULE BLEUE.

Venant d'être Reçu

Grand assortiment de Draps Diagonal, Casimirs, Tweeds Anglais et Ecossais, etc., etc., importés directement et à des prix qui ne se sont jamais vu.

AUSSI,

Un lot immense de Tweed Canadien acheté pour argent comptant d'un Syndic Officiel de Toronto vendu à sacrifice, vu la rareté de l'argent.

NOUS GARANTISSONS

que le tailleur de la maison ne peut être surpassé, même à New-York, les amis de la maison le savent parfaitement.

LES FAMILLES QUI

se proposent de déménager feront bien de visiter le Département de Tapis et de Prélarts le mieux assorti et le meilleur marché de la Rue St. Laurent.

POUR ÊTRE ENTIEREMENT SACRIFIÉ

d'ici à la saison des déménagements, la balance des Tapis et Prélarts de l'année dernière.

CES MARCHANDISES

sont achetées directement des manufactures et pour argent comptant.

INDIENNES ET COTONS

vu l'augmentation probable des droits sur ces lignes de Marchandises, j'ai acheté des lots considérables aux Etats-Unis que je mettrai en vente LUNDI prochain, TROIS MARS, à des prix qui surprendront tout le monde. Qu'on se le dise et qu'on fasse une visite au magasin populaire

No. 285, RUE St. LAURENT

A l'Enseigne de la Boule BLEU.

C. Fillatrault, Prop.

N. B.—L'Enseigne est illuminée le soir.

1er Mars. 147—r

ATTENTION !

Les autorités de la Douane ayant vendu un article portant ma marque de commerce américaine et ayant refusé de nommer les acheteurs, ayant, de plus, reçu des plaintes de plusieurs Pharmaciens,

J'avertis, par les présentes,

tous les Pharmaciens en gros et en détail que le dit article est contrefait et que la véritable

"CHESTER CURE,"

est en paquets de six boîtes portant cette étiquette "½ doz. Chester Cure," et que chaque boîte porte des instructions, en français d'un côté et en anglais, de l'autre.

☞ Cet avis s'applique aux grandes boîtes d'une piastre.

W. E. CHESTER, 389, Rue Lagauchetière, Montréal.

13 Février. 133—a k

PLUS DE NUITS SANS SOMMEIL

En faisant usage du

HAWKES' HYPNOTIC

employé avec succès dans les cas d'insomnie, névralgies diverses, goutte, rhumatisme, migraine, asthme, tétanos, maux de dents et en général toute maladie ou accident occasionnant une douleur vive qui empêche de dormir. Il est insurpassable pour calmer le système nerveux.

Prix : 15 et 50c. A vendre chez Devins & Bolton, Gray, McGale, Coverton, Lewis & Co., et Hawkes, Pharmaciens, Montréal.

24 Octobre. 41—r

Les Personnes

Souffrant de maladies nerveuses, de débilité, etc., etc., peuvent être guéries radicalement en faisant usage du

VEGETABLE MXTURE

Selon la direction

S'adresser au No. 413, rue St. Dominique, entre les rues Courville et Sherbrooke, de 9 a.m. à 1 p.m. et de 3 à 9 p.m.

19 sept.—a k 10

LES MERES	Farine de Blé-d'Inde
Le Disent.	**DURHAM**
—o—	POUR LES *ENFANTS* ET LES *INVALIDES*
Les Nourrices *Le Savent.*	EST LA MEILLEURE.

Poissons Dorés.

Je viens de recevoir une quantité de Poissons Dorés très-jolis que je vends en gros et en détail à des prix réduits.

J. GOULDEN, Pharmacien, 175, Rue St. Laurent.

BANDAGES, BANDAGES,

Bandages de toutes sortes. L'un des assortiments les plus complets dans tous les genres les plus nouveaux et les plus perfectionnés, pouvant servir pour les enfants et les adultes de tout âge. Aussi bandeaux pour chirurgie, supporteurs, extenseurs de l'estomac, bas de soie, coussins pour genoux, etc.

JAMES GOULDEN, 175, Rue St. Laurent.

21 Juin. 239—k

Biscuits Purgatifs Parisiens

Le meilleur remède contre la CONSTIPATION, MIGRAINE, MAUX de TETE ETC., ETC.

Ces Biscuits sont agréables à prendre et n'ont aucun des effets irritants que la plupart des purgatifs produisent.

POUR LES ENFANTS, c'est le meilleur Purgatif

☞ A vendre dans toutes les Pharmacies chez les seuls propriétaires et manufacturiers.

PICAULT & CIE., 75 Rue Notre-Dame, Montréal.

AMERS EGYPTIENS

Le Grand Remède pour guérir les maladies nerveuses et les maux d'estomac, et pour purifier le sang.

Guérison d'un cas grave de Dyspepsie opérée à Londres, Angleterre, par les AMERS EGYPTIENS.

Extrait d'une lettre d'une Dame qui eut sous ses soins une personne attaquée de cette terrible maladie :—"L'état physique de mon amie était dans un état si précaire, elle répondait d'une manière si incohérente aux questions qui lui étaient adressées, que ses médecins durent l'abandonner sans aucun espoir de pouvoir la guérir, elle eut cependant des amis qui ne l'abandonnèrent pas ; et elles eurent une lueur d'espérance en apparence dans cette intervalle d'un correspondant Canadien, que les journaux de Montréal contenaient l'annonce d'un remède contre lequel cette maladie, quelque grave qu'elle fût, ne pouvait résister. Ce grand remède fut donc demandé et administré à la malade, et après l'avoir employé régulièrement durant cinq semaines, nous avons pu constater que la santé de notre patiente avait beaucoup changé de phase, et qu'elle était incomparablement mieux. Ce succès était dû aux fameux AMERS EGYPTIENS, et leur effet fut si frappant que les médecins qui, d'abord avaient condamné leur patiente eurent le plaisir de constater son retour à la santé, et lui ordonnèrent même de continuer l'emploi des AMERS EGYPTIENS jusqu'à ce que sa santé soit revenue à son état primitif."

Nous espérons donc que tous les hommes de science en ce pays rendront justice aux AMERS EGYPTIENS et les patroniseront, surtout lorsqu'ils connaîtront, ce que plusieurs déjà connaissent, ce dont ils sont composés, en dépit du vieux proverbe qui dit que "personne n'est prophète en son pays."

Le témoignage suivant en faveur des AMERS EGYPTIENS est suffisant pour prouver leur efficacité contre la Dyspepsie.

M. THOMAS H. McLEAN,

Mon cher Monsieur,—J'ai eu le malheur de souffrir pendant vingt ans de cette terrible maladie que l'on nomme la Dyspepsie, accompagnée d'une profonde mélancolie qui en est la suite inséparable. Personne autre que ceux qui ont éprouvé cette maladie ne peut dire combien l'on souffre. Durant tout le temps j'ai épuisé tout ce que la science médicale mettait à ma disposition, sans excepter tout ce que chacun me conseillait de faire, mais tout fut inutile. Aujourd'hui j'ai le plaisir de dire que je suis complètement guéri, grâce aux Amers Egyptiens dont je me suis servi et que je ne puis trop recommander à tous ceux qui se trouveraient dans une position semblable à la mienne.

Votre reconnaissant serviteur,

J. S. MURRAY, Fleuriste, 682, rue Dorchester.

En vente chez tous les Chimistes et Apothicaires.

8 avril.—r 177

REMÈDE SPÉCIFIQUE DE GRAY

Le GRAND Remède Anglais. — Une guérison infaillible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses ; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissement de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consomption ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons *gratis* par la malle. ☞ Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à $1 le paquet ou six paquets pour $5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Windsor, Ontario, Canada.

☞ En vente à Montréal chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des Etats-Unis.

17 déc. A C 85

Remède bien connu !

LES PASTILLES PERISTALTIQUES !

Ont donné des preuves de leur efficacité par un usage de plus de quarante années. Cette préparation a atteint le plus haut degré de perfection. Elles purgent le sang de toutes humeurs et guérissent toutes les maladies qui dépendent de ses impuretés ; elles guérissent les boutons et pustules sur la peau, rafraîchissant le teint et donnent de la force et de la vigueur au système affaibli. Comme remède employé le printemps elles n'ont aucun égal, et sont le remède le plus sûr qui se vende pour

La Constipation et ses résultats.

Direction sur chaque boîte.

Seulement **25** et **50** cts la boîte.

Demandez-les chez votre pharmacien et assurez-vous que c'est le véritable article.

26 avril.—r 192

ELIXIR HYPOPHOSFIQUE DE MERCER

VERITABLE ELIXIR DE VIE.

FORCE ET PUISSANCE COMBINÉES

☞ Les personnes qui veulent rétablir leur santé devraient toutes s'en servir.

Vendus par tous les Droguistes.

27 Mai. 218—a k

LE NOUVEL ELIXIR DE VIE GUCA DU PEROU DE J. BAIN PARIS

Le merveilleux Elixir de Vie, GUCA DU PEROU de BAIN, est le plus puissant réparateur des forces épuisées, et son emploi journalier facilite la digestion, développe les facultés mentales, permet de supporter sans fatigue les travaux les plus pénibles, dissipe les désordres nerveux occasionnés par les excès de travail ou de plaisir et rend même aux vieillards, la force et la jeunesse.

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

La bouteille, $1.25.

29 Mars. 162

AUX MÈRES

L'emploi de beaucoup de sirops, appelés sirops calmants, est presque toujours fatal aux enfants par l'opium qu'ils contiennent.

Le SIROP du Dr. DELABARRE

Chevalier de la Légion d'honneur, médecin dentiste des hospices des enfants trouvés de Paris, des crèches, des écoles communales de Paris, membre de la Société Protectrice de l'Enfance, etc., agit uniquement sur les gencives. L'administration des hospices de France en a autorisé l'emploi dans ses établissements depuis 25 ans.

LE SIROP DU DR. DELABARRE

n'endort pas l'enfant ; il le calme en lui enlevant la douleur.

1 ou 2 flacons suffisent pour toute la durée de la dentition.

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

Soins et pureté de la bouche.

Cinquante ans d'existence ont attesté la supériorité de

L'Eau du Dr. Pierre

sur tous ses concurrents. Cette eau dentifrice est la seule employée par le monde élégant. Elle blanchit les dents, affermit les gencives et parfume la bouche.

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

DEMANDEZ LES BISCUITS

DE

STEINSON, AULD & Cie.

A VOTRE EPICIER.

Janv.—a k

14, rue Bonsecours

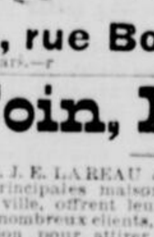

Thé,
Sucre,
Café,
A bon marché

14, rue Bonsecours

7 mars.—r 152

Foin, Paille

MM. J. E. LAREAU & Cie., bien connus des principales maisons de commerce de cette ville, offrent leurs remerciements à leurs nombreux clients, et profitent de cette occasion pour attirer leur attention sur L'IMMENSE QUANTITÉ DE FOIN de toutes qualités qu'ils ont en main.

Pour être mieux en état de remplir rapidement les ordres, ils ont établi des DEPOTS dans différentes parties de la ville. Ainsi, outre leur ENTREPOT de la rue St. Etienne

POINTE ST. CHARLES

où ils ont environ **400** tonnes de foin de première qualité, ils ont emmagasiné dans la glacière de M. L. H. Hénault, près du PONT DE BREWSTER plus de

300 tonnes de foin

par mil et mêlé de trèfle.

Un autre dépôt a été établi dans la vaste bâtisse connue sous le nom de "SCIERIE DE M. MULLIN," près de la raffinerie Redpath, le long du canal.

Une partie des anciennes Casernes contient aussi plusieurs centaines de tonnes de beau et bon Foin.

MM. Lareau ont fait construire au MILE END un large hangard près du Dépôt, avec une VOIE D'EVITEMENT [*siding*] pour faciliter le chargement des Chars.

On trouve constamment à cet établissement

FOIN, PAILLE, AVOINE, FARINE, CLISSES pour presser le Foin.

AUSSI,

BOIS DE CHAUFFAGE consistant en Erable, Hêtre, Merisier, Bouleau, Epinette, de première qualité, de trois pieds et demi de longueur et scié à chaque bout.

Le Bureau principal est aux Nos. 39 et 41, Rue St. Paul, où Messrs. Lareau & Cie., tiennent toujours suivant la saison,

HUITRES, ATTOCAS, ETC.,

Ils se chargent aussi de consignations de FOIN ou autres produits et font des avances libérales, si les consignataires le désirent.

Grands avantages offerts aux commerçants ; prix réduits et conditions faciles.

J. E. LAREAU & CIE.,

Bureau principal : Nos. 39 et 41, Rue St. Paul, Montréal.

11 Février. 189—tm k

Canada Truss Factory.

CROSS, CLARE & CIE.,

681 à 686, Rue Craig. Montreal.

Manufacturiers de Bandages, Bretelles perfectionnés, Bandes, Ceintures et Instruments pour toutes espèces de défauts physiques, Membres Artificiels, etc.

☞ Manufacturiers et importateurs d'Instruments de Chirurgie. Toujours en mains des Lits à air et à eau, Coussins, Ceintures élastiques, etc.

Catalogues fournis sur demande.

14 avril.—sm c 181

COMPAGNIE DES GRANDS VINS DE CHAMPAGNE.

VUE DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

DE Mrs. E. MERCIER & Co. A ÉPERNAY.

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA

A. GIBERTON & Cie., **8, rue de Brésoles**

Importateurs, Commissionnaires et Représentants de 70 fabriques Françaises, Belges, Suisses et Hollandaises.

N. B.—MM. GIBERTON & Cie. se chargent de remplir, moyennant un léger pourcentage, les commissions du commerce sur aucun marché de l'Europe.

GLACE.

Pour se mettre à l'unisson avec les autorités civiques qui depuis quelques années, se sont occupées avec tant de soin, de préserver le public contre les maladies épidémiques et autres, les soussignés ont pris les moyens de fournir aux Citoyens de Montréal, la meilleure qualité de glace qu'il soit possible de désirer

Ils ont fait leur provision de l'autre côté du fleuve à St. Lambert où l'eau coule toujours claire, pure et limpide.

Leur glace, soumise à l'analyse la plus scrupuleuse, a été trouvée irréprochable.

Ils ont donc raison de compter sur la clientèle de tous ceux qui tiennent à conserver la santé de leur famille, en ne les exposant pas à boire de l'eau ou manger des aliments, contaminés par les impuretés qui se rencontrent souvent dans la glace mal choisie.

Leurs prix modiques, comme par le passé offrent à tous, la plus grande facilité, on peut le voir par la liste suivante :

(La saison est du 1er Mai au 1er Octobre.)

10 lbs. par jour pour la saison sus-mentionnée			$4 00
20 lbs. par jour,	do	do	6 00
30 lbs. do	do	do	8 00
40 lbs. do	do	do	10 00
50 lbs. do	do	do	12 00

AU MOIS.

10 lbs. par jour pour un mois			$1 25
20 lbs. do	do		1 75
30 lbs. do	do		2 25
40 lbs. do	do		3 00
50 lbs. do	do		3 50

☞ Deux livraisons le Samedi. Le tout payable d'avance.

Nous fournirons aussi de la glace durant le mois d'Octobre aux prix mensuels. (Trois livraisons par semaine.)

Les personnes qui en auront besoin d'une grande quantité sont priées de bien vouloir s'adresser aux soussignés, et nous les assurons d'avance qu'elles seront satisfaites.

La qualité de la glace devant être une considération pour ceux qui s'occupent de leur santé, nous leur dirons que toute notre glace a été prise à St. Lambert près du Pont Victoria, c'est-à-dire qu'aucun détritus n'y est mêlé et que la glace formée de l'eau stagnante des petites rivières ne saurait lui être comparée pour la pureté, ni sous aucun autre rapport.

Nul employé n'est autorisé à vendre de la glace, mais tous sont tenus d'être polis et de remplir leur devoir avec diligence. Les rapports de toute contravention à cette règle seront reçus avec remerciements.

J. CHRISTIN & CIE., 149, Rue Sanguinet.

15 Avril. 182—tm k

Compagnie d'Empois d'Edwardsburg

(LIMITÉE)

MANUFACTURIERS D'EMPOIS.

AVIS.—Défiez-vous des empois à bon marché qui sont vendus par plusieurs commerçants dans le but de faire une profit extraordinaire. Il sont manufacturés avec des produits chimiques forts et dangereux, qui font dommage à tous les tissus et sont nuisibles à la santé, quand on les emploie pour les poudings, le blanc-mange, etc.

Voici ce qui prouve que les produits de notre manufacture sont parfaitement purs.

Rapport du Dr. J. Baker Edwards, Ph. D., D. C. L., F. C. S., professeur de Chimie et de Microscopie :

"Je certifie que j'ai analysé "l'Empois Blanc Pur" et le "Blé d'Inde préparé" manufacturés par la Compagnie d'Empois d'Edwardsburg et j'ai trouvé que ces préparations étaient parfaitement pures et d'une qualité supérieure à toutes autres productions semblables qui se vendent sur le marché canadien.

"J. BAKER EDWARDS, "Ph. D., D. C. L., F. C. S."

Cette Compagnie n'emploie aucun Agent en Canada.

19 avril.—m 186

PRENEZ GARDE

RIEN DE CHANGÉ DANS LE

TABAC "MYRTLE NAVY.

Chaque Plaque est Etampée :

T. & B.

EN LETTRES DORÉES.

Aucun autre n'est véritable.

C. N. D. OSGOOD

AGENT,

103, Rue St. Pierre, Montréal.

1er Février. 122—tm k

LES FAMILLES revenant de la campagne trouveront beaucoup d'avantage en faisant renouveler, réparer et accorder leurs Pianos et Orgues sous le plus court délai. Tous les ordres devront être adressés à

J. F. GILLESPIE.

15 Juillet. 2 55—a k

Electeurs et non-Electeurs

De la Cité de Montréal.

Grits et Tories

Avant d'aller aux polls vous êtes requis de porter tous vos habillements fanés ou salés à la Teinturerie à Vapeur de Montréal, ou on les restaurera à leur ancienne beauté.

On maintiendra strictement les droits des femmes et on teindra leurs robes en toutes couleurs, ainsi que les châles, les couvertures de tables ou de pianos, les damas, les plumes, les gants de kid, les cravates, etc., nettoyés ou teints.

Bureau de l'ouest, 1315, Rue Ste. Catherine, près de la Rue Victoria.

Bureau du Centre, 296, Grande Rue St. Laurent, coin de la Rue Ste. Catherine.

Bureau de l'est, 38, Rue Sanguinet.

James Mitchell, MONTREAL

Sept.—r

La guerre en Europe

Sera évitée si les nations veulent se donner la main et faire teindre leurs vêtements en noir et enterrer la hache de guerre. Qu'ils lent le soin de les faire teindre chez T. PARKER & CIE.,

BRITISH AMERICAN DYE WORKS

Habits de Dames et de Messieurs teints ou nettoyés sans les défaire.

16 et 621, rue St. Joseph et 693, Ste. Catherine

6 mai.—a k 199

☞ Ne manquez pas d'aller voir l'assortiment de W. & J. LUTTRELL, confiseurs, avant que d'acheter ailleurs. Coin des rues Albert et Vinet, Ste. Cunégonde, près de Montréal.

HUILE.

Aux Proprietaires de Machines

Si vous voulez conserver vos Machines, vous assurer leur bon fonctionnement, employez la "MACHINE OIL BRANDED GLOBE," qui est aujourd'hui le meilleur produit dont on puisse se servir.

L'expérience de M. O. Stark, qui a étudié dix-huit ans la fabrication d'une bonne huile pour les machines [illegible] heureuse et nous l'offrons sans [illegible] remplacer la mauvaise [illegible] d'olive ou de pied de bœuf [illegible] ermacétique la plus pure [illegible] à vapeur de marine ou [illegible] ngin, quelqu'en soit la force [illegible] la fois plus que toute autre [illegible] nes convaincus que toutes les personnes qui voudront en faire un essai loyal seront satisfaites, car comme prix et qualité elle ne peut être surpassée dans la Puissance.

Adressez tous les ordres à

McCALL, STOCK & ANDERSON, No. 11, Rue Adelaide, Toronto, Ont.

P. S.—Toute boîte devra être revêtue de notre marque de fabrique "Le Globe"

25 Avril. 191—a k

JODOIN & Cie.

Manufacturiers de

Poêles, Pelles, etc.

BUREAU ET ENTREPOT :

NO. 309, RUE ST. PAUL, MONTREAL

SUCCURSALE

No. 14, rue St. Jean, Québec.

21 avril.—a 190

Usines d'Engins du St. Laurent

17 et 29, RUE MILL, Basin du Canal, Montréal, P.Q.

W. P. BARTLEY & CIE.

Engins et Bouilloires à haute pression. Bouilloires lourdes boulonnées à la mécanique, de toutes grandeurs, toujours en main et faites sur commande à court avis.

Roues Hydrauliques, Mécanismes pour Moulin à Farine et à Scie, Propulseurs à hélice à appuis composés et améliorés, Engins de toutes dimensions faites sur commande.

Mécanisme pour Ascenseurs, Ascenseurs de sûreté de Otis Bros. (de New-York) et autres de première classe.

Appareils de Pompes pour Cités, Villes et Institutions Publiques faites sur commande. *Aux Architectes, Constructeurs et Propriétaires.*—Ceintures, Toitures en Fer, Colonnes, Balustrades, Plaques pour Escaliers, etc., etc.

Appareils de Chauffage pour Eglises, Couvents, Bâtisses privées et publiques une spécialité.

14 Avril. 181—a

Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

DAME MARY ANN QUIN, épouse de Denis Dwyer, de la paroisse et du district de Montréal, ci-devant hôtelier, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse.

vs.

Le dit DENIS DWYER,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause par la dite Demanderesse.

DAVIDSON, MONK & CROSS, Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 31 Mars 1879. 175—m p

La Minerve,

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX D'ABONNEMENT

CANADA :

VILLE,	—Un an,	$8.00
do	—Un an, d'avance	6.00
do	—Six mois	4.00
do	—Six mois, d'avance	3.00
CAMPAGNE,	—Un an	6.00
do	—Un an, d'avance	5.00
do	—Six mois	3.00
do	—Six mois d'avance	2.50

ETATS-UNIS :

Un an, (payable d'avance) en or	$5.00
Six mois " "	2.50

FRANCE :

Un an	$11.50
Six mois	6.00

(*Frais de Port payés par les Editeurs*)

TARIF DES ANNONCES.

	Par ligne
Première insertion	$0.10
Autres insertions, si insérées tous les jours	0.05
Autres insert. trois fois par semaine	0.06
" " deux fois "	0.07
" " une fois "	0.08
Un mois tous les jours	1.00
Deux " "	1.50
Trois " "	2.00
Six mois "	3.00
Un an "	5.00
Avis de naissance Mariages ou Décès	0.50

AVIS.

Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés vingt centins la ligne.

EDITION HEBDOMADAIRE

(Paraissant le Samedi matin.)

Un an, (payable d'avance)	$1
Etats-Unis, (en or)	

(*Frais de Port payés par les Editeurs*)

ANNONCES.

	Par insertion
Une ligne	$.2?
do trois mois	[illegible]
do six mois	1
do un an	[illegible]

DANSEREAU & CIE., *Propriétaires.*